

**Réunion d'arpentage du dossier de présentation du projet  
à Cruseilles, mercredi 10 juin 2026**

---

**SALLE/ADRESSE :** Salle Consulaire, Communauté de  
Communes - Pays de Cruseilles  
268 route du Suet, 74350 Cruseilles

---

**PARTICIPANTS :** 87 participant.es

---

**DÉBUT > FIN :** 18h40 à 21h

---

**Equipe du débat - Commission particulière du débat public (CPDP) :**

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP  
Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

**Accueil républicain**

Mme Sylvie MERMILLOD - Maire de Cruseilles, Présidente de la  
Communauté de Communes - Pays de Cruseilles

### **M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP**

On va démarrer cette soirée. Bonsoir à toutes et à tous. Je suis David Chevallier, le président de l'équipe du débat sur le projet d'accélérateur de particules du CERN. Donc, une première soirée sur les territoires. On a déjà fait une réunion d'ouverture le 4 juin, la semaine dernière à Archamps. Juste sur les aspects très pratiques pour les personnes qui ne veulent pas être pris en images, filmés, les tables sont de ce côté. Je crois que ça a été indiqué à l'entrée, mais je vous le redis. Et puis, je laisse la parole à Aline Hofer, maire de Challex, pour l'accueil.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Bonsoir. On va démarrer dans deux minutes. Il y a encore des gens qui sont... le son est très fort. Merci. On va démarrer dans deux minutes. Je vous demande de vous installer aux tables pour laisser le temps aux gens qui sont encore à l'accueil d'arriver. Voilà.

... Je vais demander aux dernières personnes encore debout de rejoindre une table pour qu'on puisse commencer dans une minute.

... Comme souvent, il y a de la place sur les tables de devant, n'hésitez pas à vous rapprocher pour remplir ces tables. Et puis, on va démarrer notre réunion pour qu'on puisse la terminer dans les temps à 21h00. Bonsoir, je m'appelle David Chevallier, je suis le président de l'équipe du débat sur le projet d'accélérateur de particules du CERN. Je passe tout de suite la parole à madame Sylvie Mermillod, qui est la présidente de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Bonsoir.

### **Mme Sylvie MERMILLOD – Présidente, Communauté de Communes du Pays de Cruseilles**

Bonsoir. Merci. Bienvenue à tous. Écoutez, c'est juste quelques mots pour vous souhaiter la bienvenue. On est heureux d'accueillir le débat public sur notre territoire. C'était important pour nous. On est un certain nombre d'élus aussi dans la salle. On va découvrir comme vous un peu le format et ce qui va se passer et ce qui est attendu.

On est un petit peu déçus, mais vous allez peut-être le dire, on s'en est parlé dans le couloir, le CERN ne pourra pas être présent ce soir, donc il y aura peut-être quelques frustrations par rapport aux questions, mais vous allez expliquer un petit peu comment ça va se dérouler.

Je tiens à dire qu'on est là, nous, on a un certain nombre de maires, d'élus dans la salle. On est là comme vous pour participer aux ateliers. Écoutez, on a le même degré d'information que vous, vraiment. On n'a pas eu de réunion particulière pour les élus, donc on va aussi être attentifs. Et puis, je le répète souvent et je trouve que c'est important de le dire, on est vraiment au même niveau, c'est-à-dire que ce n'est pas histoire de se débiter, mais on a bien compris qu'on n'était pas non plus décideurs, nous, les élus locaux, de la décision qui sera prise après. On est vraiment, comme vous, simples citoyens, je pense que le seul enjeu qu'il y aura derrière pour nous, pour les collectivités, c'est selon la décision qui sera prise, peut-être de réfléchir à la suite. J'allais dire si par malheur ou par bonheur, ça dépendra un petit peu de l'état d'esprit de tout le monde, si le projet se faisait, il faudra nous, derrière, qu'on réfléchisse à ce qu'on peut faire, je pense qu'il y a beaucoup de responsabilités, de choses qui vont, comme d'habitude, nous arriver au niveau de nos collectivités et des sujets qui seront à gérer ou pas, on verra.

Bonne soirée à tous et vraiment profitez de ce moment. Je pense que c'est vraiment... On a été aussi beaucoup sollicités dans nos communes par les habitants. On a eu des gens qui sont venus nous voir, qui nous ont expliqué plein de choses sur le projet. À chaque fois, je crois que notre réponse a toujours été de dire qu'on n'avait pas, nous, les informations autres que celles qu'on pouvait aller chercher. On a essayé aussi au niveau de la communauté de communes et de certaines communes d'aller un peu chercher sur les réseaux, sur le site du CERN, des informations pour vous les apporter, pour ceux qui ne vont pas chercher. Mais ça s'est arrêté là et bien sûr, on n'a jamais pris position. On en discutait aussi tout à l'heure. En tant qu'habitants, on a forcément un avis qui commence à se faire, mais on n'a pas, nous, dans notre rôle d'élu, à prendre - moi, c'est mon avis - de positions tranchées. On est là pour l'ensemble des habitants et notre avis personnel, je veux dire, je pense qu'il ne rentre pas en ligne de compte dans ce qui va se passer derrière. Voilà, merci à tous.

## M. David CHEVALLIER - CPDP

Merci Madame la présidente et merci d'être venus nombreux et nombreuses pour cette troisième réunion du débat public. Le débat public a démarré le 2 juin, il se termine le 1<sup>er</sup> octobre. On va vous présenter justement pourquoi il y a ce débat, en quoi ça consiste. Vous présenter aussi les différents formats qu'on va proposer sur les quatre mois de ce débat. Et on va travailler aussi dans ce temps de réunion sur un document important à l'entrée du débat, c'est le dossier de présentation du projet. Vous avez tous et toutes devant vous deux documents, une synthèse et le dossier lui-même qui présente le projet sous une forme particulière qui est celle qui est demandée par la Commission nationale du débat public, mais on y reviendra tout à l'heure.

Aujourd'hui, on est une équipe d'une dizaine de... dix personnes. En fait, on n'est pas une dizaine, on est dix personnes pour préparer le débat et puis pour l'animer. On a ici Véronique Morel et Dominique Simon. Nos autres collègues sont sur d'autres missions, mais vous les verrez tout le temps du débat. On a également Zoé et Sébastien qui sont au fond, de l'équipe du secrétariat général, donc des contacts que vous pourrez avoir régulièrement dans le temps du débat.

On va prendre un petit moment pour comprendre pourquoi il y a un débat public et comment il s'organise et à quoi il ressemble. Le droit de la participation du public, il naît au niveau international dans les années 80, surtout 90. Un élément important, c'est le principe 10 de la Déclaration de Rio en 1992. Comme vous le voyez à l'écran, il insiste sur le fait que s'il y a un projet qui a un impact environnemental, il doit pouvoir y avoir de l'information et les personnes qui sont intéressées par ce projet doivent pouvoir prendre part à la décision. Ça, c'est un principe général. Il s'oriente aussi sur d'autres aspects, c'est-à-dire le droit à l'information, le droit à participer à la décision, mais aussi d'aller jusqu'à des actions en justice qui ne regardent pas la Commission nationale du débat public, mais qui sont des possibilités qui sont données au public ou aux associations, notamment, qui sont intéressées au droit de la participation.

Il se traduit en France dans l'article 7 de la Charte de l'environnement, il est donc rendu constitutionnel et il prend cette forme : *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

Voilà le cadre législatif dans lequel nous on intervient, et le cadre dans lequel la Commission nationale du débat public a été créée il y a une trentaine d'années par un ministre de l'Environnement d'origine savoyarde, Michel Barnier, que vous connaissez peut-être puisqu'on n'est pas très loin de ses terres de Bourg-Saint-Maurice. La Commission, c'est une organisation autonome, indépendante, qui est chargée de faire vivre ce droit de la participation. Dès qu'il y a un projet qui impacte l'environnement - vous pouvez aller voir sur le site de la Commission nationale du débat public, il y a des grilles qui concernent la taille du projet, en gros, que ce soit en termes de coûts ou en termes de, par exemple, de kilomètres de voies ferrées ou d'autoroutes, etc. - vous retrouverez les obligations du porteur de projet à saisir la CNDP et à organiser soit un débat public, soit une concertation préalable.

Nos principes : C'est un principe d'indépendance. Nous, on est indépendant par rapport, en particulier aux porteurs de projet, mais d'une façon générale à toute autorité. La neutralité par rapport au projet. Nous, équipe du débat, on ne porte pas un jugement sur le projet, que ce soit sur le temps du débat public - vous ne nous entendrez pas dire des choses qui sont relatives à : je suis pour, je suis contre - mais également à la fin du débat public, dans le compte rendu qu'on va produire, on ne va pas produire un avis qui dira : On a entendu que tout le monde est d'accord, etc. On a une forme de compte rendu qui est beaucoup plus qualitative et on n'est pas là pour faire un référendum sur le projet, mais bien là - et ça, c'est le principe d'argumentation - pour écouter tous les arguments. C'est-à-dire que du coup, nous, ça ne va pas nous suffire d'entendre : Je suis pour ou je suis contre ou je ne sais pas, mais on va écouter le « parce que ». Et c'est ces arguments-là qui seront présents dans le compte rendu.

La transparence. On rend transparent tout ce qu'on fait et c'est ce qui fait un site internet assez fourni sur le site du débat public et sur le site de la CNDP. Vous trouverez l'ensemble des comptes rendus. Toutes les réunions publiques sont disponibles aussi, peuvent être visionnées sur le site. L'égalité de traitement aussi. Ce n'est pas parce que vous avez une très grande connaissance du projet ou une toute petite connaissance du projet qu'on va vous traiter différemment. Toutes les positions sont importantes puisque vous l'avez vu dans le cadre de la loi, on est bien sur toute personne qui veut intervenir dans le débat public. C'est cette richesse-là, cette qualité-là, les échanges que vous aurez aussi entre vous et qu'on va directement tester ce soir, qui fait la qualité d'un débat public.

Et ensuite l'inclusion, le fait de proposer des formats différents à des moments différents pour avoir des publics différents. C'est le cas notamment sur le fait d'avoir des paroles féminines qui sont un peu plus importantes parce qu'on sait que dans les statistiques qu'on fait, on a surtout une parole masculine. C'est aussi le cas, par exemple, sur les publics jeunes. Et vous verrez qu'on a des modalités spécifiques pour pouvoir aller vers ces publics qui viennent moins, il est vrai, sur les réunions à 18h30 en semaine.

L'objet du débat public. Vous voyez, on a mis l'article de loi, le L121-1 du Code de l'environnement. On organise un débat public, à partir du moment où il y a un projet qui a un fort impact environnemental, on va débattre de l'opportunité. L'opportunité, elle est comprise dans le sens : Est-ce qu'on fait ou est-ce qu'on ne fait pas ce projet ? On intervient, nous, dans une phase qu'on dit « amont », c'est-à-dire à un moment où on peut encore décider d'arrêter le projet. Et dans les statistiques de la CNDP, il y a un projet sur dix qui est arrêté à ce stade. Des objectifs et des caractéristiques principales : donc pourquoi on fait ce projet et à quoi ce projet va ressembler très concrètement.

Ensuite, des enjeux socio-économiques : Qu'est-ce que ça va faire si ce projet était installé sur le territoire ? Et également des impacts significatifs sur l'environnement et de l'aménagement du territoire. Et puis, ce qui est important aussi encore à ce stade du débat, c'est d'identifier des solutions alternatives. Est-ce qu'on pourrait faire autre chose que ce projet et que seraient les caractéristiques de ce projet ?

Vous le verrez dans le document que vous avez sous les yeux, vous verrez présenter des alternatives par le CERN, d'autres formes d'accélérateurs de particules, mais d'autres alternatives peuvent venir, d'organisations ou du public lui-même, poser des questions autour de : Est-ce qu'on ne pourrait pas faire... ? On a déjà entendu dans les premières réunions : Est-ce qu'on ne pourrait pas le faire sur un autre territoire, par exemple ? Ça, ça constitue une alternative. C'est des éléments du débat, des éléments de réflexion qui sont importants à discuter.

Et puis l'absence de mise en œuvre, ce qu'on appelle le « scénario zéro », qui est présenté par le porteur de projet, mais qui va être travaillé aussi dans le temps du débat public : Si on ne fait pas ce projet, que se passe-t-il ? Et puis, bien entendu, on fait en sorte que les modalités d'information et les modalités aussi d'organisation du débat soient les plus adaptées possible pour répondre à nos six principes et en particulier avoir un public le plus vaste possible.

Pourquoi ce débat ? D'abord, le calendrier de ce débat. Le 5 novembre 2025, la CNDP a regardé la saisine, la co-saisine du CERN et de RTE, et suite à cette présentation du projet, a décidé d'organiser un débat public au regard de l'impact environnemental du projet. Nous, on a constitué notre équipe à partir de ce moment-là. On a fait des entretiens préalables sur le territoire, dans la communauté scientifique, notamment. Et on a arrêté les dates du débat du 2 juin au 1<sup>er</sup> octobre, et commencé à travailler sur les modalités qu'on vous présentera tout à l'heure.

Une fois qu'on aura terminé ce débat, donc le 1<sup>er</sup> octobre, dès le 2 octobre, l'équipe du débat, elle va se mettre au travail sur la rédaction du compte rendu. Il sera rendu public au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre, très certainement le 1<sup>er</sup> décembre - vous pouvez déjà réserver vos dates. On présentera le compte rendu et le bilan du débat public. Dans ce compte rendu, comme je vous l'ai dit, il y aura une cartographie de tout ce qu'on a entendu et des recommandations, des questions adressées au CERN et à RTE, notamment autour de la qualité d'information. Par exemple, des questions qui n'auraient pas trouvé de réponse dans le temps du débat sont réadressées à ce moment-là en demandant une réponse de la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire du CERN et de RTE.

Le CERN et RTE auront trois mois. Donc, au plus tard début mars, ils rendront réponse sur ce document. Ils rendront réponse sur les recommandations qu'on a faites. Oui, on va rendre réponse, on précise tel ou tel élément. Il rendra réponse aussi sur la poursuite qu'il envisage sur le projet : J'ai entendu le débat public et j'estime qu'il faut arrêter ce projet. J'ai donc un cas sur 10 dans nos statistiques. J'ai entendu dans le débat public qu'il y avait besoin de transformer le projet sur tels et tels aspects, de mieux prendre en compte tel et tel type d'impact. Donc, je précise mon projet - ça, c'est le cas de six projets sur dix qui passent en débat public - ou bien je continue mon projet.

Dans les cas où le projet continue, que ce soit sans modifications ou avec modifications, il y aura de nouveau un accompagnement par la Commission nationale du débat public. Ça s'appelle une concertation continue et elle ira jusqu'à l'enquête publique. Dans le cas d'un arrêt du projet, tout s'arrête à ce moment-là... Vous avez la photo de notre équipe que vous verrez sur les quatre prochains mois.

Dans le temps de préparation de travail qu'on a pu faire, on a identifié quatre grandes familles de questions. Ces quatre grandes familles, elles ne sont pas là pour arrêter les questions - c'est bienvenu si vous en avez d'autres - mais elles sont là pour lancer le débat et le lancer au regard de l'article de loi que je vous ai présenté pour que cet article de loi soit bien respecté. Il y a un premier élément qu'on a appelé : Sciences et société, opportunités et alternatives. Donc de bien traiter la question de si on fait ou si on ne fait pas ce projet, de bien présenter les alternatives et dans la réunion des alternatives aussi, dans la suite, si des projets d'alternatives émergent, on sera là, nous équipe du débat, pour accompagner ces alternatives. Elles seront présentées dans le temps du débat. Mais aussi de bien répondre à cette question : On a un projet scientifique, il faut en connaître les objectifs, mais ce projet scientifique dépend d'une stratégie européenne sur la physique des particules qui n'a pas été mis en débat auprès du public. Donc, il y a besoin de faire connaître cette stratégie européenne et de se poser la question de la relation entre les citoyens-citoyennes et la science. Et ça, c'est quelque chose qu'on fera dès la semaine prochaine par une réunion publique à Lyon le 17 juin. Il y aura donc d'autres rendez-vous qu'on vous présentera tout à l'heure.

Ensuite, tout ce qui concerne le projet, le processus de décision, le coût, le financement et la rentabilité. Pouvoir présenter les caractéristiques du projet, pouvoir comprendre la gouvernance du projet, qui décide et à quel moment, et puis approcher la question des coûts, que ce soient des coûts d'investissement du projet. Et là, on va commencer à aborder un petit peu plus le projet. Il y a en fait le projet de FCC-ee, qui est un premier projet, et le CERN identifie un deuxième projet derrière, qui est le FCC-hh. Donc, de bien identifier ces deux phases dans le coût, dans la gouvernance aussi d'ailleurs et dans le financement. Ensuite, les effets et les impacts socio-économiques et l'aménagement du territoire. Il est parlé - vous le verrez dans le dossier de présentation du projet - de création d'emplois, en distinguant la phase chantier, puis la phase d'exploitation. Donc, d'identifier sur ces chiffres les impacts aussi sur l'économie locale, sur les activités existantes, mais aussi au regard des besoins en hectares. Identifier déjà sur le projet l'impact sur l'activité du territoire et en particulier l'activité agricole. On est en contact avec les agriculteurs, en particulier les chambres d'agriculture de l'Ain et de Haute-Savoie, pour travailler cette question spécifiquement.

Il y a aussi les questions sur le logement, sur la mobilité. On a compris et on a vécu aussi personnellement le fait qu'il y a beaucoup de monde sur les routes. Qu'est-ce que ça fait d'ajouter un projet comme celui-ci ? Encore une fois, toutes les phases du projet, entre la phase chantier, qui comprend aussi l'excavation des matériaux avec des camions qui seront sur les routes, et puis la phase d'exploitation, si le projet était réalisé. Et puis enfin, dernière famille de questions, les effets et les impacts environnementaux. Là encore, en distinguant bien la phase chantier et la phase de fonctionnement, et notamment en se questionnant sur les impacts sur les sous-sols, sur l'hydrogéologie, et identifier notamment les risques, les usages, le partage de l'eau sur ce territoire, si le projet se faisait... Le volume des matériaux excavés et leur destination aussi, entre un stockage intermédiaire, un stockage final, de la revalorisation possible également, l'impact sur les milieux naturels, sur la biodiversité et le bilan carbone global du projet, phase chantier comprise. Vous voyez que ça fait beaucoup de questions qui me font dépasser mon temps de présentation. Je te laisse la parole, Véronique, pour présenter les modalités.

## Mme Véronique MOREL - CPDP

Bonjour, bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter rapidement les modalités principales du débat. Il y en a pas mal d'autres sur le terrain qui ne sont pas toutes détaillées là, et qui viennent répondre aux sujets, aux enjeux qu'on a pu identifier suite à l'étude de contexte sur ce débat. Comme vous le savez, le débat a commencé le 2 juin. La réunion d'ouverture était la semaine dernière à Archamps. Certains d'entre vous y étaient. Hier soir, on a eu une réunion du même type que celle de ce soir à Challex pour découvrir le dossier, faire remonter les questions, les sujets, les enjeux. Et puis ensuite, on va partir sur des réunions thématiques. Comme vous l'a dit David, des réunions thématiques, par exemple, sur la science, la science et la société, sur les opportunités et alternatives, etc. Toutes ces réunions que vous voyez là, thématiques, elles sont soit... Il y a quelques webinaires, quelques-uns. Il y a beaucoup de réunions en présentiel et qui sont aussi accessibles en visio. Si elles sont un petit peu loin pour vous ou si vous n'êtes pas disponible pour vous y rendre, vous pouvez également soit les regarder en direct, soit les regarder en *replay*. Vous avez peut-être déjà vu sur la plateforme du débat, tout est visible en *replay* et tout est retranscrit. L'ensemble des échanges, de façon très complète, est retranscrit.

On aura un temps fort que je vous signale sur La Roche-sur-Foron, qui n'est pas très loin, un forum du débat le 26 août. Qu'est-ce que c'est ? Il faut imaginer comme un mini-salon grand public, si on peut dire, avec tous les acteurs, les intervenants qui le souhaitent, qui vont tenir des stands : le porteur de projets bien entendu, mais toutes les associations, les collectifs, les collectivités, les chambres consulaires, etc., qui souhaitent partager leur point de vue sur le débat, viendront tenir un stand, et vous pourrez venir dialoguer, poser vos questions, forger votre avis et contribuer. Et on aura également sur ce forum - qui est un temps fort important - le rendu pas définitif, mais déjà un rendu important du travail du groupe citoyen dont je vais vous parler juste après, des jeunes citoyens qu'on a rassemblés sur le sujet. Et puis la présentation, pour les acteurs qui auront eu le temps de le faire à cette date-là, des contributions, des cahiers d'acteurs qui sont des contributions un peu plus épaisses qu'une contribution individuelle, on va dire, et argumentées sur le projet.

Ensuite, on a d'autres réunions thématiques. On se laisse le 24 septembre à Annecy une réunion avec un thème pas encore défini, peut-être pour approfondir des questions qu'on n'aurait pas eu le temps de traiter suffisamment ou des nouvelles questions qui seront soulevées peut-être par les publics durant le temps de ce débat. Thème à confirmer un peu plus tard ou un approfondissement général, on verra. Et la réunion de clôture le 30 septembre qui se déroulera dans le Pays de Gex. On est en train de chercher une salle... Déjà, la photo de ce matin. Ce matin, on était à Bonne, au Super U de Bonne, comme vous le voyez, dans l'entrée. On va aussi à la rencontre des personnes qui ne poussent pas la porte d'une réunion publique. Ce n'est pas forcément facile de rentrer dans une réunion publique. Tout le monde n'y vient pas. Et donc « d'attraper », entre guillemets, des gens qui viennent faire leurs courses tranquillement et qui ne s'attendent pas à nous trouver là. En fait, c'est très intéressant. On a eu des discussions assez approfondies avec une trentaine de personnes qui connaissaient ou pas le projet et en tirant le fil et en posant des questions : Et pourquoi ? Et comment ? Et qu'est-ce que vous en pensez ? On arrive à obtenir des avis et des arguments assez divers et c'est ça qu'on recherche aussi.

Voilà pour la partie terrain. Et puis, un petit mot sur le groupe citoyen jeunes. Comme sur pas mal de débats publics qu'on conduit à la CNDP, on a choisi de constituer un groupe de citoyens. Là, on a choisi de... d'axer sur des jeunes. Ils ont 18 à 28 ans, ils sont une trentaine. On les a déjà réunis une première fois le 30 mai. Ils viennent de toute la région. Ils ont des connaissances ou pas sur le domaine. Ce n'est pas un souci. Ils ont des parcours très divers, il y a des jeunes hommes et des jeunes femmes. Ils sont vraiment épatants. On a pas mal de journées en présentiel avec eux pour les faire travailler sur le dossier, pour les faire réfléchir, échanger entre eux, argumenter. Et on attend d'eux un rôle... déjà un travail particulier sur le thème Sciences et sociétés parce que là, on est sur un projet qui serait vraiment sur un temps assez long. Et donc ça paraît plutôt pertinent d'aller interroger des jeunes générations.

Et on s'appuie également sur eux pour diffuser une enquête citoyenne auprès de leurs proches, de leurs réseaux, de leurs amis, de leurs voisins, de leurs collègues, pour, pareil, faire venir des arguments, des questions de la part de personnes qui ne seraient... Non, non, ce n'est pas... Si, si, vous allez voir, ça marche très bien...

On a des réponses de gens très divers qu'on n'aurait pas pu toucher dans une réunion comme celle-ci. Comme vous disait David, l'objectif, c'est vraiment d'avoir le maximum de personnes diverses qui viennent contribuer. Voilà une photo de la première journée de travail. On était à Annecy, c'était le 30 mai dernier il y a une dizaine de jours.

Et d'autres modalités auprès des jeunes, à la fois auprès des lycées de la région. On a développé un jeu sérieux qui permet de se mettre dans la peau de différents acteurs autour de ce projet pour comprendre les différentes facettes de ce projet et ensuite de pouvoir formuler des questions, des avis. C'est toujours ça qui nous intéresse. Et on a également des partenariats avec des universités des écoles, sur plusieurs écoles et facs de la région ou un peu plus loin.

Tout au long du débat, vous pouvez participer grâce à la plateforme du débat - Peut-être, vous avez déjà regardé. Vous avez toute une zone d'information. Vous pouvez retrouver à la fois les dossiers construits par le CERN, mais également toute une série de documents avec des points de vue variés, des prises de position pour ou contre le projet sur différents thèmes. Vous pouvez retrouver l'ensemble des contributions écrites par les acteurs qui ont pris position. D'ailleurs, vous avez un tirage papier à l'accueil - et on en reparlera plus tard - de premières contributions qui ont été écrites par un certain nombre de collectifs ou d'associations. Vous pouvez y retrouver les questions, les arguments des citoyens qui sont venus comme vous mettre leur avis sur la plateforme et vous pouvez contribuer. Vous trouvez aussi tous les comptes rendus des rencontres, les enregistrements, etc. Voilà.

## **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Merci Véronique. À ce stade, je pense qu'on a fait une présentation assez complète des modalités de pourquoi on est là. Est-ce qu'il y a des questions qui portent sur le débat public ? On va aborder le projet après. Est-ce qu'il y a des... Oui, allez-y. On va vous donner un micro. En fait, on retranscrit, donc on a besoin de votre voix.

### **Participant 1 en salle**

Juste savoir si c'était prévu que le CERN ne soit pas présent, s'il sera présent aux prochaines réunions ?

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

C'est effectivement une bonne question et j'allais l'aborder ensuite.

### **Participant 1 en salle**

Pourquoi il n'est pas là ?

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Pourquoi il n'est pas là ? Le CERN, sur cette semaine, toute la semaine, ils participent à un événement qui s'appelle la *FCC Week*. Il présente le FCC à la communauté scientifique, ce qui fait qu'il n'est pas là sur ce temps de débat, mais c'est plutôt une exception dans le temps du débat public. Toutes les réunions publiques, en général, se font avec le porteur de projets. C'est pourquoi nous, on s'est dit : sur ce temps-là, on est quand même en temps de début de débat et c'est quand même important de proposer des modalités. On propose cette modalité - vous allez voir, on l'a fait hier à Challex, c'était très intéressant - de pouvoir déjà prendre connaissance du dossier. La voix du CERN, on va dire, elle est présente par le dossier de présentation que vous avez. Mais c'est cette impossibilité qui est liée vraiment au calendrier. Toutes les autres modalités, en particulier les réunions publiques qui vous ont été présentées par Véronique, le CERN sera présent et répondra aux questions. Ça ne veut pas dire que les questions qu'on va se poser ce soir ne recevront pas de réponse. Elles seront mises en ligne sur le site et elles pourront aussi être déposées sur la plateforme. S'il y a une question qui vous tient vraiment à cœur, mettez votre mail et nous, on l'inscrira sur la plateforme et vous recevrez la réponse du CERN. Voilà comment on a organisé cette semaine, mais ensuite, vous retrouverez le CERN présent sur tous les événements.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui ?

## Participant 2 en salle

La transparence est un sujet préalable à tout débat, à toute intervention. Donc, je vais vous demander, parce qu'on s'est un peu habitué à ça depuis la période COVID, à dire qui parle, au nom de qui ? Par qui il est payé ? Donc, vous parlez, je ne connais pas votre organisme. Qui vous paye ? Est-ce que c'est le CERN ? Est-ce que c'est l'Europe ? Est-ce que c'est la France ? Ça situe d'emblée d'éventuels conflits d'intérêts.

### M. David CHEVALLIER - CPDP

Bien sûr. Comme je vous l'ai dit, la Commission nationale du débat public est indépendante des porteurs de projets et de l'État. Quand se dessine un débat public, quand il y a une saisine, comme ça a été le cas, la CNDP se met en relation avec le porteur de projet, négocie un budget qui lui permet d'organiser les modalités et de payer l'équipe de permanents. Dans notre équipe du débat, il y a deux types de statuts : les permanents, ça s'appelle le secrétariat général, il y a quatre personnes, eux, ils sont payés dans cette enveloppe globale qui est négociée entre le CERN et la CNDP, gérée par la CNDP. Nous, Commission particulière du débat public, l'autre partie de l'équipe du débat - Vous avez trois représentants ici, on est six en tout. On est payés directement par la Commission nationale du débat public et ce n'est pas notre seule activité. On a tous une autre activité. On fait cette activité mission par mission, projet après projet. Vous pouvez voir nos grilles, d'ailleurs, d'indemnités, puisque ce n'est pas un salaire, qui sont rendues publiques sur le site de la CNDP.

Oui, allez-y. On va prendre encore peut-être deux questions et puis après, on va passer au débat. Il ne marche pas le micro, oui...

### **Participante 3 en salle**

Pardon. Oui, c'est un peu la suite de la question précédente, c'est-à-dire que les documents sur lesquels tout le monde travaille, y compris les jeunes qui font de la promotion, etc., apparemment, sont quand même fournis par le CERN. Ce sont des documents qui émanent du porteur de projet. Dans les rapports d'étonnement émis par beaucoup d'associations, on retrouve une constante, c'est-à-dire que dans ce document, il y a des manques, voire des mensonges par omission. Je donne un seul exemple, mais il y en a beaucoup d'autres. C'est que, par exemple, on parle de 40 hectares artificialisés alors qu'il y a un arrêté de 160 hectares qui sont déclarés « hors ZAN » pour ce projet. Et après, on ne prend pas en compte tout ce qui sera artificialisé s'il y a des milliers de personnes qui viennent habiter ici, etc. C'est un seul exemple parmi d'autres.

Il manque des études qui sont incomplètes et qui concernent un point très important comme l'eau potable, les sources karstiques qui seraient affectées par le creusement du tunnel. Ça, c'est absent du dossier, etc. On travaille sur quelque chose qui est encore trop, à mon avis, promotionnel et pas assez neutre.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

C'est effectivement le dossier de présentation du projet, c'est une obligation dans le cadre d'une saisine. Le porteur de projet doit fournir un document. Nous, on passe du temps à relire ce document sur les aspects de : Est-ce qu'il est facile à lire ? Est-ce qu'il est compréhensible ? Est-ce qu'il est complet ? Mais effectivement, c'est le document d'entrée. Ensuite, il y a des compléments qui vont être apportés dans le temps des réunions publiques par le porteur de projet. Mais c'est aussi pour ça qu'on a proposé cet exercice - et 17 structures ont accepté de répondre à cet exercice - de relecture critique du document, justement pour indiquer, comme vous le dites, des omissions ou des choses comme ça. Ça nous permet de démarrer correctement le débat en disant : Il y a cette zone d'ombre, il y a cette question, etc.

C'est l'un des documents, mais nous, on fait effectivement attention - et vous le verrez si vous parcourez les ressources du site internet - d'avoir des points de vue variés, pas simplement de la maîtrise d'ouvrage. Mais c'est important aussi que la maîtrise d'ouvrage, le CERN en l'occurrence, le porteur de projet et RTE, présente le projet à date. Les questions d'omission font directement partie du débat public.

### **Mme Véronique MOREL - CPDP**

On peut peut-être aussi dire que dans chaque réunion thématique, il y a différents intervenants qui vont être appelés à participer. Et puis, toutes les personnes dans la salle peuvent également poser des questions. Et ce qui est intéressant, c'est d'amener des points de vue contradictoires. Donc, ceci est bien prévu dans l'ensemble des réunions, y compris pour le groupe citoyen. Donc, vous posez la question, c'est pareil pour eux.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

On va prendre les deux dernières questions parce qu'il faudra qu'on avance un peu dans notre réunion.

### **Participante 4 en salle**

Oui, merci. Je voulais savoir, quand vous allez - par exemple, comme vous avez montré, devant un supermarché - interroger les gens... Un débat, une prise de position, c'est sur, normalement, sur un sujet qu'on connaît. On peut avoir une... : Comment vous faites pour que les gens soient au courant du projet et répondre sur des questions sur un dossier qu'ils ne connaissent pas.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

J'ai envie juste de vous retourner la question. Il y a bien un moment où vous ne connaissiez pas ce projet et vous en avez pris connaissance. Le débat mobile, il nous permet, nous, d'aller « attraper » des personnes qui,

effectivement, ne connaissent pas forcément le projet. - Ils sont, comme ce matin, en train de faire leurs courses au supermarché. Elles prennent connaissance du projet. Elles peuvent juste nous dire : Ça ne m'intéresse pas et passer leur chemin, commencer à s'intéresser, prendre le dossier, la synthèse, etc., et reporter à plus tard un avis, etc., ou se dire : Tiens, ça m'intéresse de venir à une réunion.

Et comme on vous l'a dit, nous, on n'est pas là pour faire « Questions pour un champion » sur le projet. C'est très bienvenu que des personnes ne connaissent pas le projet. Et c'est même, je dirais, une des qualités du débat public que de pouvoir échanger entre des personnes qui connaissent bien le projet, quelle que soit leur opinion, et des personnes qui le découvrent, parce que dans la découverte, il y a aussi des questions que la personne va amener parce qu'elle a son bagage à elle, elle habite à tel endroit ou elle a telle connaissance et qu'elle vient poser la question. Et c'est une des premières marches pour s'intéresser au projet.

### **Participant 5 en salle**

Bonjour. Ma question, c'est... Par exemple, là, vous mettez « *ma parole à du pouvoir* ». C'est ça. Si on s'inscrit dans le processus participatif, Quel usage sera fait de nos contributions ? Est-ce que les décideurs sont clairement identifiés ? Est-ce qu'ils acceptent d'être influencés ? Est-ce que ça sert à quelque chose ? Avant de s'engager, on a besoin de savoir ça.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Oui, j'entends bien. Je vais vous remettre la petite diapo, si je vais dans le bon sens... Non, je vous en prie. On remonte beaucoup. C'était là. Voilà. Nous, ce qu'on s'engage à faire, notre devoir, c'est de formuler un compte rendu exhaustif de tous les avis en enlevant la question quantitative. C'est-à-dire, ce n'est pas parce qu'on le dit mille fois ou qu'on le dit une fois, la chose sera présente dans le compte rendu à égalité. Cet élément-là est rendu public et le porteur de projet a obligation d'y répondre.

Par contre, nous, on n'a pas la main sur la décision de poursuite du projet, mais on va, par exemple lui demander de la clarté sur le processus de gouvernance, ce qui est le cas ici. Il est complexe parce que c'est une organisation internationale. Donc, on va lui demander de nous expliquer clairement où et quand se prennent les décisions et comment ce compte rendu et les éléments du débat public vont être pris en compte dans la décision finale. Ça, c'est déjà un des éléments où, depuis les quelques jours du débat public, on a avancé, sur le fait que s'il y a 25 États, nous, on va rendre un compte rendu qui est en français - et qu'il y a 25 États, il n'y en a pas beaucoup là-dedans qui parlent français. Nous, on va traduire le compte rendu en anglais et on s'est déjà entendu avec le CERN, pour que ce compte rendu du débat public fasse partie du bagage qui part ensuite auprès des 25 États pour prendre leurs décisions.

Mais en tous les cas, la décision est bien prise par le CERN et RTE - le CERN, en l'occurrence sur le projet lui-même. Une toute dernière question de Roland, si vous voulez. Après, il faut qu'on passe sur la suite.

### **Participant 6 en salle**

On se doute que nos contributions ne vont pas être acceptées sans filtre. Mais est-ce que les décideurs se sont engagés à être influencés par ce qui va remonter de la participation citoyenne ? Vous comprenez ce que je veux dire ?

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Non, c'est moi qui rebondis. Qu'est-ce que vous appelez « filtre » ?

### **Participant 6 en salle**

C'était Macron qui avait dit ça à propos de la Convention citoyenne pour le climat. Il a dit : Je m'engage à passer ça sans filtre. Toutes les mesures qui pourraient être les propositions qui seront faites, je m'engage à les faire passer sans filtre. Donc, on se doute bien que ça ne sera pas comme ça. Ce

n'était pas une bonne idée. Mais n'empêche qu'on a besoin de... Est-ce que les décideurs, est-ce que ce n'est pas déjà décidé en fait ?

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Pour la question des filtres - c'est bien pour ça que j'insistais sur cette question de l'indépendance - nous, on ne va pas mettre de filtres. Les filtres qu'on va mettre, ils vont être sur les attaques personnelles ou des choses comme ça. Il n'y a pas d'insulte possible. Pour le reste, il n'y aura pas de filtre à notre niveau.

### **Participant 6 en salle**

Vous nous avez dit que vous vous engageriez. Toutes les idées qui vont émerger des débats seront retranscrites et publiées. C'est bien. Mais est-ce que derrière, les décideurs qui ont accepté le débat public se sont engagés à tenir compte, à minimum, des décisions qui seront remontées ?

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Oui, nous, le pouvoir qu'on a, il est vis-à-vis du CERN. Les autres acteurs, ils vont écouter. C'est très régulier. Je vous engage à regarder éventuellement d'autres comptes rendus de débats publics qui ont eu lieu. On fait aussi des recommandations à l'État. Il n'est pas obligé de répondre. En général, l'État répond, mais on peut faire des recommandations parfois à des communautés de communes, etc. Ces acteurs-là ne sont pas obligés de répondre. Par contre, le CERN, lui, il est obligé de répondre à nos recommandations.

On va passer à la deuxième partie qui est une connaissance du dossier de présentation. Peut-être avant de commencer, j'ai envie de vous poser la question : Qui est ici du pays de Cruseilles ? ... Une très large majorité est du pays de Cruseilles. Qui est concerné, c'est-à-dire habite ou éventuellement travaille, sur un endroit qui est concerné par le tracé du projet ? ...Très bien. Beaucoup de monde. Qui estime bien connaître le projet ? Qui estime ne pas bien le connaître ? Les autres ? Non, pas forcément... [rires] On a ce soir plus

de personnes qui ne connaissent pas bien le projet que de personnes qui le connaissent.

Comme je vous le disais, on n'a pas le CERN ce soir, ça ne va pas nous empêcher de travailler. Et notre engagement, il est que les questions que vous posez, elles trouvent leur place dans le débat public et qu'il y a de la traçabilité aussi. Si vous voulez avoir ce retour-là, laissez-nous votre mail et du coup, vous aurez la réponse. Ce travail-là, vous en trouverez le compte rendu sur le site du débat dans une dizaine de jours, le temps de le produire. Et en tous les cas, l'ensemble des contributions - et je le dis tout de suite, laissez bien les contributions que vous avez faites sur vos tables pour que nous, on puisse les récupérer, les retranscrire ensuite, parce que si vous partez avec, ça va être compliqué d'en faire quelque chose. Mais c'est une soirée qui va nous permettre de récupérer des avis et des questions et qui va vous permettre, vous aussi, de prendre connaissance du projet à partir des documents qui sont sur la table en se disant que le travail qu'on va faire ce soir, c'est table par table, de vous faire confiance et de faire confiance entre les tables pour extirper de ce qu'il y a dans ce dossier de présentation du projet, qui permet de décrire le projet, qui permet de dérouler toutes les questions que je vous ai présentées. Est-ce que la question de l'opportunité est bien présentée ? Des objectifs du projet, on arrive à le comprendre, les caractéristiques, les impacts socio-économiques, l'aménagement du territoire... toutes ces questions-là, table après table, vous allez chacun, chacune, découvrir un morceau et faire une restitution à l'ensemble du groupe. Cette technique vous permet d'avoir une première connaissance du dossier en une heure, ce qui ne serait pas possible sur une lecture de 140 pages. Et surtout, ça nous permet de commencer à échanger tous ensemble.

Table après table et entre les tables, vous n'êtes pas obligé d'être d'accord entre vous. Vous pouvez avoir des opinions variées, vous pouvez ne pas avoir d'opinion. Ça fait partie des éléments du débat et il n'y a aucun souci avec ça. On vous demandera juste, particulièrement quand vous n'êtes pas d'accord, sur les temps de restitution de rester succinct, parce qu'en plus, on est nombreux ce soir. Mais exposer des différences sur une question n'est pas un souci.

Sur ce qui concerne les consignes. D'abord, quelques éléments sur le projet quand même, parce que vous avez vu que vous avez une synthèse, un document de 15, 16 pages qui vous permet d'avoir quelques diagrammes et quelques éléments du projet. Mais vous voyez ici des éléments que... Les personnes qui connaissent bien le projet, on est vraiment sur des éléments très factuels. Vous avez la carte du projet. Et j'indique tout de suite, puisqu'on est près du projet depuis Cercier-Marlioz, que vous en trouverez la description des caractéristiques à deux endroits, sur le site en page 60 et sur le raccordement électrique en page 72. C'est ce qui s'appelle le point PH dans le document... Un tunnel circulaire de 90,7 kilomètres qui, comme vous le voyez sur la carte, passerait entre la Haute-Savoie, l'Ain et ainsi qu'en Suisse.

Ça me permet aussi de dire que nous, on s'occupe de la partie française du débat public. Il y a une démarche qui se mène en parallèle du côté suisse, la concertation suisse, concernant, comme vous le voyez, une partie moindre du projet. Mais en tous les cas, elle a ses propres rendez-vous et il y a des points de rencontre entre nos deux concertations, en particulier la réunion qui concernera l'eau - partage des usages de l'eau, hydrogéologie - qui se tiendra le 8 juillet.

8 sites techniques et scientifiques en surface, dont un en Suisse, pour une surface qui correspond environ à 40, 50 hectares, 12 puits d'une profondeur de 180 à 400 mètres, 12 cavernes souterraines reliées par ces puits et un coût estimatif du projet de 16 milliards d'euros lorsque le dossier de présentation du projet a été présenté, plutôt la co-saisine a été présentée.

Vous voyez en grisé les communes qui sont directement concernées par le tracé. Vous voyez en rouge les communes qui ont un puits avec leur nom de code qui va de PA à PH, PJ, en violet les sites scientifiques. Les zones qui sont grisées, c'est les zones où il y a un raccordement électrique. C'est la zone sur laquelle aurait lieu le raccordement. Vous voyez également le LHC - qui lui, n'est pas en pointillé puisqu'il est existant - l'accélérateur de particules actuel.

Je précise aussi qu'il y aura une réunion de retour d'expérience sur le LHC qui se tiendra le 20 juillet. Qu'est-ce qu'on peut apprendre du LHC par rapport à ce projet de FCC ? Vous avez sur le site du débat public déjà un document produit par le CERN qui évoque cette question de retour d'expérience. Voilà

quelques éléments pour vous permettre d'entrer dans le projet. Oui, allez-y.  
Un micro...

[Question inaudible hors micro]

Ça, je n'en ai aucune idée, mais on va noter la question, effectivement. Je sais qu'il est en moyenne à 200 mètres de profondeur, mais ça ne dit rien par rapport à l'altitude de par rapport au niveau de la mer. On note effectivement la question.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Voilà... Oui, mais moi, je ne suis pas là pour présenter le projet, donc je note la question. On va rentrer dans le petit temps de travail. On va vous inviter plutôt peut-être sur 30 minutes - parce que depuis hier, on a fait nos expériences et on voit qu'en 30 minutes, vous arrivez à très bien travailler. Par table, vous avez devant vous chacun un dossier de la maîtrise d'ouvrage, un dossier de présentation du projet. Vous avez des *post-it* sur ces dossiers. Ces *post-it*, ils concernent une dizaine de pages et c'est les pages qu'on vous demande de lire par table. Vous vous concentrez sur ces 10 pages et dans la restitution, on aura une lecture globale du projet. Les questions qui vous sont posées, elles sont sous vos yeux et vous les avez aussi sur l'écran : Est-ce que vous pouvez nous dire, à la lecture de cette dizaine de pages, qu'est-ce que vous avez appris ? Qu'est-ce que vous avez trouvé clair à la lecture de ce document ? Qu'est-ce qui, à votre avis, manque ? Qu'est-ce qui serait à approfondir ? Qu'est-ce qui n'est pas clair pour un public profane, une personne qui n'a pas de connaissance spécifique sur le projet ? Qu'est-ce qui n'apparaît pas clair ? Et - vous pouvez le faire en collectif, c'est très bien, mais aussi en individuel - ce qui vous interpelle à la lecture de ces 10 pages ?

On va vous laisser une trentaine de minutes faire ce travail en commun. On vous laisse vous organiser comme vous le souhaitez. On va passer aussi dans les tables, si vous avez des questions, des besoins d'organisation entre vous. Vous avez des feuilles de couleurs qui correspondent à chacune des questions. Si vous pouvez noter en fonction des couleurs, ça nous aide à mieux faire le compte rendu.

Si vous souhaitez faire autrement, on se débrouillera sur le compte rendu. Mais voilà, on vous laisse faire ce temps-là et on fera ensuite un temps de restitution table à table. On va y arriver...

Pour vous préciser un petit peu - je vais finir ma présentation - pour vous préciser un petit peu sur chacune des tables, s'il vous plaît... Un dernier moment d'attention. On va juste vous détailler ce qu'il y a dans le sommaire du dossier. Comme je vous le disais, il correspond à l'article de loi L121-1 du Code de l'environnement et permet de présenter le projet pour pouvoir faire un débat public. D'abord, la table 1 s'intéressera à l'historique et au contexte du projet de FCC. La table 2, l'opportunité du projet et le scénario zéro. Ça, c'est déjà un peu technique. Comme je vous l'ai dit, l'opportunité, c'est : on fait ou on ne fait pas ce projet. Le scénario zéro, c'est que se passe-t-il si on ne fait pas ce projet. La table 3, c'est : les alternatives au collisionneur, que ce soit des projets, vous le verrez, de collisionneurs linéaires, de réutilisation du LHC, ou d'autres localisations du projet. La table 4, c'est : localisation et structures de surface, donc où est-ce que, en particulier les cheminées, mais aussi le tunnel se ferait. La table 5, c'est : structures souterraines et génie civil, donc sur cette phase chantier, comment ça va se passer. La table 6, c'est ; consommation prévisionnelle en électricité et en eau, qui inclut les questions de raccordement. La table 7, c'est : les impacts socio-économiques et l'aménagement du territoire. La table 8, c'est : les impacts environnementaux, mais les matériaux excavés ont été exclus de cette partie-là. L'autre question impact environnemental, c'est donc la table 9 : les matériaux excavés et l'intégration paysagère de ce projet. La table 10, c'est : la maîtrise des risques. La table 11, c'est : les coûts et les financements. Et la table 12, c'est : la participation du public, en particulier du débat public et de la concertation en Suisse.

Voilà pour une présentation très générale du projet. Dans ce dossier, il y a des choses qui apparaissent pour la première fois, en particulier, notamment sur les alternatives au collisionneur. Il y en a d'autres où, comme on l'a vu, certaines personnes connaissent bien le projet et ne découvriront rien et d'autres, au contraire, qui ne connaissent pas le projet et découvriront. L'idée, c'est : Donnez-nous ce que vous avez appris dans ce temps-là, ce qui vous manque encore, les questionnements que ça vous pose.

Vous suivez bien à la fois sur ce sommaire par rapport à votre table. Table 1, vous êtes page 14 à 22, vous avez normalement les petits *post-it*. Et puis, je vous propose surtout de vous mettre au travail. On passe sur les tables et on recale s'il y a besoin de compléments sur la méthode. Bon travail et on se retrouve dans 30 minutes.

### **Mme Véronique MOREL - CPDP**

Je me permets d'interrompre un tout petit peu votre travail pour vous signaler qu'il vous reste un peu plus de 15 minutes. Je vois qu'il y a beaucoup de discussions sur les tables et c'est très bien. Peut-être commencer à écrire quelques éléments sur les feuilles qui vous sont proposées. Préparez-vous pour restituer les discussions de la table dans 15 minutes à peu près.

... Je reprends une nouvelle fois la parole. Il nous reste sept minutes. N'hésitez pas à retranscrire bien toutes vos idées. Soyez bien complet sur vos feuilles. On vous demandera dans la restitution de faire vraiment une synthèse des faits les plus importants.

... Il vous reste une minute. Une minute et vous consignez. S'il vous plaît, vous écrivez ! Il faut qu'on trace.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

S'il vous plaît, on va passer au temps de restitution. Comme vous êtes nombreux et qu'on va parcourir l'ensemble du dossier. On va vous laisser trois minutes, s'il vous plaît. Merci... On va passer au temps de restitution. Comme vous êtes nombreux, ce qu'on vous propose, c'est de prendre chacun, chaque table prend trois minutes. Ce qui veut dire que vous n'aurez peut-être pas le temps de dire tout ce que vous avez travaillé sur la table. Par contre, laissez bien vos feuilles sur les tables pour que nous, on puisse en faire le compte rendu. Sur ces trois minutes, s'il vous plaît. Merci... Sur ces trois minutes, on vous demande de nous donner vraiment l'essentiel. Si c'est quelque chose que vous avez appris, quelque chose qui vous a surpris, mais insistez sur le point essentiel et on va passer tout de suite les tables dans l'ordre, donc la table 1 sur l'historique et le contexte du projet.

Qui se fait la restitution de cette partie 1 ? On va vous demander de vous lever et de vous présenter, nom, prénom et éventuellement structure. Organisation, structure... Si vous n'en avez pas, rien d'autre.

### **Mme Stéphanie MOLINARI - Participante**

Je m'appelle Stéphanie Molinari et je suis une citoyenne de Saint-Julien-en-Genevois. Nous avons étudié l'historique et le contexte du projet FCC. De ce que nous avons appris à la lecture du document - on n'a pas eu le temps - mais on a sûrement appris quelque chose. Ce qui, selon nous, est à approfondir ou ce qui manque, c'est que sur la base de ce qui est décrit dans la partie transfert de connaissances, les co-bénéfices ne semblent pas assez détaillés. Et quel est l'apport de la recherche fondamentale dans notre quotidien ? Ça, ce sont les deux éléments qui sont ressortis. Ce qui n'est pas clair pour un public profane, c'est la partie d'explication scientifique qui nécessiterait d'être largement plus vulgarisée. Si on n'est pas physicien, c'est un peu complexe à comprendre. Et sur ce qui nous interpelle, il reste encore beaucoup à découvrir et le projet s'inscrit dans cette volonté de recherche et de découverte.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Ok, merci beaucoup. Là, vous avez été très rapide. Donc, table 2, c'est vous, je crois, la table 2 ? Oui, allez, c'est à vous. Voilà. Donc, même consigne.

### **Mme Sylvie MARTIN - Participante**

Sur les questions que nous avons abordées, ce que vous avez appris à la lecture du document : nous avons appris une seule information concrète. Dans le cadre 27, c'est la dernière phrase que je vous laisserai lire. Elle est assez longue. Sur la maîtrise des technologies de supraconducteurs à haute température et ensuite la réutilisation des infrastructures pour un projet futur, transformation du FCC-ee en FCC-hh. Ce qui, selon nous, est à approfondir ou ce qui manque : l'application concrète des recherches de l'objectif, comme la

table 1, qu'au final, les alternatives présentées n'en sont pas vraiment, car ressenties comme pas forcément acceptées par le CERN. En termes de recherches fondamentales, quelles seraient les possibilités de réorientation des recherches/activités du CERN en cas d'option zéro ? Pour ce qui n'est pas clair pour un public profane : pas de finalité de cas concrets proposés pour comprendre l'objectif, notamment par rapport à notre quotidien. Ça, ça recoupe l'objectif précédent. Et l'intérêt scientifique difficile à appréhender sans connaissance plus poussée.

Et enfin, ce qui nous interpelle : il a été ressenti une forme de culpabilisation du public non scientifique qui ne comprendrait pas l'intérêt du positionnement mondial que le CERN acquerrait avec cette infrastructure. Et ce qui interpelle, c'est quelle opportunité de mettre 16 milliards dans ce projet quand il y a d'autres besoins scientifiques qui pourraient aboutir dans le domaine de la santé, l'environnement, etc.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Ok, merci beaucoup. Je précise aussi sur la partie alternative - je me permets, puisque vous n'en avez pas parlé - que sur le dossier figure une alternative qui n'avait pas été présentée jusque-là, qui s'appelle le « FCC *descopé* », c'est-à-dire avec un coût de 15%, je ne sais pas si vous l'avez repéré, mais qui est une alternative présentée dans ce dossier, mais effectivement, qui peut faire débat. Tout à fait. La table 3, je crois qu'on tourne comme ça... C'est à vous. Sur la table 3, on est sur la localisation des structures de surface. Non. Alternative et collisionneur. Pardon, je vous ai enlevé la primeur du FCC *descopé*. Allez-y.

### **Mme Isabelle GUILLET - Participante**

J'ai été démocratiquement désignée. Concernant la première question, ce que vous avez appris à la lecture du document : déjà qu'il y a une version possible de réutilisation de l'ancien collisionneur, qu'il y a d'autres projets en Chine et au Japon et que l'option zéro, elle est écartée d'office - mais je vais revenir sur ce point. Ensuite, la deuxième question, qu'est-ce qui manque ?

Pour les personnes qui ne connaissaient pas le projet avant de venir ici, elles ont trouvé que c'était un peu difficile d'apporter un avis sur un document très technique lors d'une lecture rapide dans un environnement très bruyant. Ce qui manque, écrit en capitales : le VIVANT. Et ensuite, la non prise en compte du contexte géopolitique international et de sa variabilité extrême, et aussi du climat, de tous ces éléments. Enfin, concernant l'option zéro, on trouvait... qui est écartée d'office. On nous dit : Oui, elle est bien parce qu'en termes économiques, c'est bien pour le territoire, mais on trouvait que le positif et le négatif de ce projet n'était pas suffisamment approfondis.

Troisième question, la feuille verte : ce qui n'est pas clair. Par rapport à l'organisation du débat - ce n'est pas moi qui ai écrit : Comment comprendre l'intérêt des alternatives ? Comme on a déjà dit, l'organisation du chapitre, tout ça est très compliqué. Dis-moi si je traduis bien... La coopération contre la concurrence...

### **Mme Anne BARRAUD - Participante**

Moi, j'ai eu beaucoup de mal à faire l'exercice dans cet environnement. C'est un document effectivement technique. Ça aurait été bien de pouvoir le lire sereinement pour comprendre, surtout comme ça par chapitre. Donc, juger des alternatives quand on n'a pas compris l'intérêt du projet et l'opportunité, justement, pour la communauté scientifique d'un tel projet. C'est difficile de juger des alternatives. Après, nous, par rapport aux alternatives, il y a un tableau synthétique, ça aurait été pas mal, qu'il y ait des renvois sur les pages pour chacune des alternatives, qu'on sache vraiment aller lire la description de l'alternative, parce qu'en plus, la désignation, elle change un peu au cours du document.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Le tableau, il ne vous aide pas vraiment.

**Mme Anne BARRAUD - Participante**

Non, il est confus.

**M. David CHEVALLIER - CPDP**

Il est confus...

**Mme Anne BARRAUD - Participante**

Moi, je n'ai rien compris. Après, effectivement, Il est mentionné les projets en Chine et au Japon. Je n'ai pas compris si c'était considéré comme des concurrents ou des alternatives. On parle de coopération de la communauté scientifique, je n'ai pas non plus compris si c'était une communauté internationale ou européenne, s'il y avait un enjeu stratégique ou concurrentiel de l'Europe par rapport au monde ou à des concurrents.

**M. David CHEVALLIER - CPDP**

Entendu. Rapidement, si vous pouvez conclure.

**Mme Anne BARRAUD - Participante**

Après, c'était pour essayer de répondre à vos questions, mais voilà : compliqué.

**M. David CHEVALLIER - CPDP**

Ok, merci. Mais laissez-nous les feuilles et on fera un compte rendu qui sera disponible sur le site. Et pour ce qui est de la salle - parce que la question a été pas mal posée - on est toujours en recherche de salles avec une grande capacité. On fait ce qu'on peut, mais on n'est pas accueillis partout. Il y a un pays qui vit avec des activités dans des salles et nous, on arrive à un moment où les salles sont prises, etc.

Donc, on fait ce qu'on peut. Si vous avez des idées, des plans, on en a déjà discuté avec quelques-uns, on est très preneur pour avoir des environnements qui sont propices au travail, bien entendu. On va passer...

### **Mme Anne BARRAUD - Participante**

Je pense que juste pour terminer sur les alternatives, à mon avis, l'alternative où il n'y a rien. Les plus ou moins de ne rien faire, je pense que ça mériterait d'être développé, parce que c'est très succinct. Il y a deux, trois pistes.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Ça va vite, j'entends.

### **Mme Anne BARRAUD - Participante**

Il y a des projets un peu dégradés et là aussi, ça pourrait être plus clairement expliqué. Il y a des projets qui sont différents dans la technologie. Par exemple, il y a des collisionneurs linéaires. Et là, on nous explique qu'il n'y a aucun intérêt scientifique. On s'imagine bien que ça n'a aucun intérêt.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Ok, très bien. Merci la table 3. La table 4, cette fois-ci, c'est : localisation et structure de surface.

### **M. Jean-François EXERTIER - Participant**

Pour ce qu'on a appris à la lecture du document, c'est qu'il y aura la création de points de raccordement électriques de très forte puissance, notamment sur le territoire...

### **M. Pierre DURAND - Participant**

Ce qui, selon nous, est à approfondir ou ce qui manque, il y a pas mal de choses. Déjà, la présence du CERN, ça aurait été un plus. Ça aurait apprécié. Notamment aussi tout ce qui concerne : gestion des effluents sur les points. On parle d'hélium, d'azote, d'huile en grande quantité. Comment sont gérés ces effluents ? S'il y a des fuites, c'est géré au niveau de la commune, au niveau des maisons qui habitent à côté ? Est-ce qu'il y a des plans d'évacuation, ce genre de choses, comme pour les centrales nucléaires ? Quelque chose qui aurait été un plus, c'est aussi : qu'est-ce qu'amène le CERN ? Parce qu'en gros, le CERN dit : Je viens dormir dans votre garage et je ne paye pas l'électricité. Donc, est-ce qu'il participe aux taxes professionnelles ? Est-ce qu'ils financent des crèches, des écoles ? Est-ce qu'ils participent à tous ces projets-là ?

Pareil pour l'emploi, on parle d'emploi sur le site du CERN pour les communes impactées, mais j'imagine que ça va être des appels d'offres européens, donc probablement des travailleurs italiens, polonais qui vont venir. L'emploi sur les sites des communes va être, je pense, très minime. Et on avait des dernières questions, c'est à quoi ressemblent les bâtiments de surface ? Parce qu'on parle beaucoup de cryogénie, donc probablement beaucoup de ce qui est refroidissement. On parle également de puits de 200 mètres de profondeur, donc des machineries d'ascenseur qui vont probablement être dans des bâtiments qui font 30 ou 40 mètres de haut. C'est difficile à cacher derrière des arbres. Il manque pas mal d'informations à ce niveau-là.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Il manque pas mal d'informations. Ok. Merci beaucoup.

### **M. Jean-François EXERTIER - Participant**

Il nous en reste un petit bout. Ce qui nous a interpellés, notamment : le manque de connaissances scientifiques pour pouvoir juger de la pertinence du projet.

**M. David CHEVALLIER - CPDP**

Le manque de connaissance de la part de qui ?

**M. Jean-François EXERTIER - Participant**

De nous.

**M. David CHEVALLIER - CPDP**

De vous, d'accord. Je me demandais si c'était adressé au CERN ou à d'autres.  
Très bien.

**M. Jean-François EXERTIER - Participant**

On l'a déjà évoqué, on se retrouve sur les deux tableaux, mais ou pas d'informations sur d'éventuelles compensations techniques ou financières sur les territoires traversés. Il n'est pas fait mention que la construction du FCC se ferait sur une zone à forte sismicité.

**M. David CHEVALLIER - CPDP**

On va peut-être le retrouver sur d'autres parties, notamment les risques. Ok.  
Merci beaucoup. Structures souterraines et génie civil pour la table 5.

**Participant non identifié**

On est des mauvais élèves, on n'a pas vraiment tout à fait autant approfondi qu'on voulait. Ce que vous avez appris à la lecture du document : c'est qu'on nous parle beaucoup d'un anneau, mais ce n'est pas du tout qu'un anneau. C'est des cathédrales pour des cavernes, pour des alcôves. C'est une quantité de matériaux qui va devoir être extraite et véhiculée sur nos routes, qui est absolument colossale. Disons que ça a provoqué des débats que nous ne pouvons pas rapporter complètement.

Ce qui est à approfondir : ce volume peut-être, préciser bien la quantité astronomique de... quantité de béton dont il va être question, parce que c'est absolument énorme, me semble-t-il, même si on n'est pas arrivé à avoir toutes les réponses en lisant.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Au niveau des quantités, vous n'avez pas réussi à trouver la...

#### **Participant non identifié**

...Au niveau des quantités, mais en fait, ce qui a préoccupé et ce qui a fait débat, c'est surtout le retentissement... Et ça peut rentrer dans ce qui n'est pas clair pour un public profane, c'est le retentissement sur notre région ultra contrainte au niveau de sa circulation avec le flux des frontaliers. L'énorme quantité de poids lourds qui vont circuler, l'énorme quantité de pollution qu'on n'a, semble-t-il, pas vraiment évaluée, c'est une région qui est déjà sous pression sur le plan trafic, sur le plan pollution. Ça, c'est un sujet qui nous paraît extrêmement préoccupant. Il faudrait des réponses là-dessus.

Une autre question qui a été posée, c'est : actuellement, notre belle région est soumise à des règles de PLU. Est-ce que pour toutes ces constructions scientifiques du CERN, ces règles du PLU vont voler en éclat ou pas ?

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Excusez-moi, plan local d'urbanisme, si vous pouvez détailler les...

#### **Participant non identifié**

Oui, pardon, plan local d'urbanisme. Et puis, ce qui nous interpelle, c'est d'une part que c'est réalisable techniquement, mais la question a été posée avec insistance : Est-ce que c'est raisonnable ? Et on nous parle toujours du bénéfice-risque, mais sommes-nous vraiment aptes à évaluer tous les paramètres ? Est-ce qu'il est raisonnable de construire ce projet avec ce que

l'on connaît des préoccupations, des répercussions environnementales sur la santé, climatiques et les rapports du GIEC ?

Et puis enfin, une question qui a émergé et qui rejoint ce que monsieur a dit précédemment, c'est très bien Pour le CERN, vive la science, formidable, extraordinaire. On veut bien chanter cocorico avec... Sauf que c'est nous qui allons être impactés. Et quelle est la compensation ? Et si jamais ce projet voyait le jour. Est-ce qu'on peut discuter d'une compensation raisonnable à la hauteur du préjudice ? On a parlé des crèches, etc. Mais sur le trafic, si vous...

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

### **Participant non identifié**

Je conclus. 30 ans de travaux - on va dire 20, mais on sait que ça se rallonge toujours. Des milliards et des milliards investis, on sait que ça va se rallonger toujours. Est-ce qu'il va y avoir une compensation à la hauteur pour qu'après, nous ayons une région meilleure au niveau de son air, au niveau de son trafic, au niveau de sa pollution ?

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Merci beaucoup. [*Applaudissements*] Table 6 : consommation prévisionnelle en électricité et en eau.

### **M. Rémi FONTAINE - Participant**

Oui, bonsoir tout le monde. Nous avons deux chapitres importants : électricité et eau.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

On va vous demander de vous... Peut-être pas de vous lever vu où vous êtes, mais au moins de vous présenter. Attention à la poutre...

### **M. Rémi FONTAINE - Participant**

Je m'appelle Rémi Fontaine et je viens du pays de Gex. Mais ma grand-mère venait de Évires. [rises] C'est pour me faire accepter chez vous. J'ai une formation de géologue. Ce que j'ai appris à la lecture de ce document, c'est qu'il y a une erreur majeure en besoins d'eau de refroidissement. À la page 74, on dit 1,9 million de mètres cubes d'eau par an et à la page 93, on dit 1 million. Présenter des volumes sur une année n'a pas vraiment de sens parce que les expériences durent seulement quelques mois par an. On sait que les besoins en eau de refroidissement sont de l'ordre de 1 000 mètres cubes par heure. Donc, ça dépasse les 20 mètres cubes par jour.

Ensuite, il faudra tenir compte que des variations des débits d'étiage des rivières, ce qui n'est pas fait. Donc, donner un chiffre maximum pour une année, ça n'a pas de sens, surtout si les expériences durent quatre mois ou six mois ou neuf mois. Donc, il faudra tenir compte des débits d'étiage étant donné qu'à la fin du siècle, les glaciers n'existent plus... Et que si le massif de la Mandallaz produit des eaux non souhaitées, le débit des Usses sera affecté et sans doute une partie de cette rivière alimente une nappe phréatique dans lequel on pompe de l'eau potable. Et je crois savoir que le bassin versant est déjà sous tension au niveau des pompages en été. Je continue parce que sinon, on n'arrive pas...

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Il vous reste une minute.

### **M. Rémi FONTAINE - Participant**

Comme je le disais, on ne tient pas compte des débits d'étiage qui vont beaucoup diminuer. En 2100, il n'y a plus de glaciers. Donc, pendant quatre mois, il n'y aura plus d'eau ou presque pour alimenter le CERN, les centrales nucléaires, les besoins de l'agriculture, plus les pertes d'évaporation. Donc, toutes ces études manquent. Tout ceci doit apparaître quelque part dans les documents mis à disposition du public pour ce débat public. Ce qui n'est pas clair. Conséquence de projet sur le territoire local. Et j'ai une question. Est-ce que le Haute-Savoie a envie de ressembler au pays de Gex ?

Ce qui nous interpelle : on ne se rend pas compte du côté pharaonique du projet. La durée de construction par rapport à la durée de vie du projet. La durée de construction, c'est 15 ans ou je ne sais plus les termes, mais la durée de vie du projet, c'est à peine la même durée. C'est totalement disproportionné. Beaucoup des aspects négatifs sont systématiquement minimisés. Je trouve très surprenant qu'un organisme comme le CERN, qui revendique l'excellence et la transparence, soit capable de produire des rapports aussi médiocres. [*Applaudissements*]

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Merci beaucoup. Oui, sur les durées de chantier, on est sur une durée de chantier de huit ans, mais vous avez effectivement les éléments dans le... Par contre, vous aviez sur votre page 72 le raccordement EDF et vous n'en avez pas parlé.

### **Mme Gaëlle LISCI - Participante**

Si si. Gaëlle Lisci, j'habite à Cercier.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

D'accord, mais Vous avez déjà dépassé votre temps, mais faites vite en une minute.

### **Mme Gaëlle LISCI - Participante**

Il y avait deux sujets. Ce qu'on a appris : c'est qu'il y allait avoir des lignes haute tension de construites, notamment à Ferney, à Éteaux et à Cercier. Très haute tension, 400 000 volts. On a aussi appris que les aspects de l'électricité ont été très sommairement évalués, puisqu'il n'y a pas beaucoup d'informations dessus. Au niveau de ce qu'il y a à approfondir ou ce qui manque : on parle de l'électricité décarbonée à 95%, mais où, comment ? où ils vont se fournir ? Quelle est l'emprise, par exemple, de l'extension des postes RTE ? Parce qu'ils parlent qu'il va y avoir des extensions, mais ils n'expliquent pas comment ni exactement où. Quels sont les impacts des constructions des lignes ? Est-ce qu'ils ont été étudiés ? On nous parle de consommation électrique entre 1,1 et 0,7 térawattheure. On ne comprend pas à quoi ça correspond. C'est des gros chiffres, mais ça serait bien de les comparer avec des valeurs réelles de la vie de tous les jours pour qu'on comprenne. Où sont les tracés des lignes ? Parce qu'ils ne sont pas clairement établis. On ne sait pas.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Dernier point.

### **Mme Gaëlle LISCI - Participante**

Et le dernier point. On ne sait pas si les lignes seront aériennes ou souterraines, donc on ne sait pas où elles passent. Ils disent eux-mêmes, je cite : *Au stade actuel, les études du CERN ne sont pas suffisamment avancées pour conclure sur le besoin de raccordement de lignes simples ou doubles.* On aimerait bien savoir. Il y a beaucoup de « On ne sait pas » dans le document, à peu près toutes les trois lignes, il y a « On ne sait pas ce qui va se passer ». C'est un peu dommage de ne pas savoir avec une étude pareille.

[Applaudissements]

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Ok, merci. Table 7, impacts socio-économiques et aménagement du territoire.

## Participant non identifié

Impacts socio-économiques et aménagement du territoire. À la lecture du document, ce qui est ressorti, c'est que c'est un projet de 30 années. Il y aura la construction d'un centre pédagogique avec des possibilités de visites et des mises en place de navettes pour le personnel de construction. C'est un projet dans le document qui parle de 27 000 emplois par an en moyenne et le projet durera une trentaine d'années. Sur le document, on voit qu'on parle beaucoup de démographie et d'environnement et il y a toute une partie concernant le raccordement avec des autoroutes et des voies ferrées. Dans le document aussi, on parle de possibilité de récupérer la chaleur. Voilà ce qu'on a appris à la lecture du document. Ce qui est à approfondir...

## Participante non identifiée

C'est la récupération de la chaleur, les centres techniques étant éloignés des centres-villes, comment on va convoier cette chaleur ? Les *Open-Sky Labs*, qu'est-ce que... comment on va valoriser les déchets ? Et puis les accès autoroutes et trains. Les choses encore à élucider, à approfondir, c'est le trafic journalier des camions. À combien s'élève-t-il vraiment ? Le logement des employés, l'éducation, tous ces employés qui sont là pour la construction, et le temps estimé de leur séjour sur le site Haut-Savoyard, combien de temps ils seront là ?

Ensuite, il y a aussi des choses à clarifier dans la modification et l'agrandissement des réseaux routiers qui réduiraient de façon significative les surfaces agricoles, les traversées de villages qui sont déjà saturées. La récupération des énergies : Quels sont les types proposés pour une commune, pour nos communes, et le site Klystron, qu'est-ce qu'on va faire des gaz et des installations à risque ? Il nous manque également, encore un point... sur la carte, les sites utilisés pour l'évacuation des remblais. Et puis la communauté de communes de Cruseilles, qui est absente de plusieurs cartes et documents. Elle n'est pas citée partout.

## **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Merci. Vous avez terminé ou vous avez encore un point ?

### **Participant non identifié**

Je vais faire vite pour ce qui interpelle. Ce qui n'est pas clair pour un public profane : tout ce qui est lié aux instances de coordination avec le Grand Annecy, Usses et Rhône, la CCPC, tout ça, ce n'est pas clair, ce n'est pas coordonné. Ce qui n'est toujours pas clair aussi, c'est l'aménagement du territoire - c'est aussi le titre de ce chapitre - et surtout lié à la partie de la maîtrise des travaux auprès des habitants. Ce n'est pas clair dans le document et comment ça va être abordé. Et tout ce qui est aussi... ce qui n'est pas clair, l'indemnisation financière pour les plus impactés.

### **Participant non identifié**

Ce qui nous interpelle : Rien n'est très clair dans le document, il y a toujours des phrases : « Le CERN étudie plusieurs options ». « Des projets devraient être envisagés », « encore en phase d'exploration ». On s'interroge sur les logements des ouvriers pendant les travaux. Est-ce qu'il y aura des logements provisoires ? Parce que le territoire de la CCPC est déjà en forte pression foncière. Ensuite, pour Cercier...

## **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Rapidement, s'il vous plaît, parce que vous êtes en train de vraiment dépasser.

### **Participant non identifié**

Pour Cercier, ça fait 23 camions par jour, donc ça fait quand même un camion toutes les demi-heures. On parle uniquement des camions pour l'excavation et on ne parle pas pour l'apport du matériel et des matériaux. Les sources seront sûrement déviées et chaque village impacté, on parle de récupérer la

chaleur, mais ce n'est pas plus précis que ça. Et au niveau de la responsabilité...

**M. David CHEVALLIER - CPDP**

Terminez, s'il vous plaît.

**Participant non identifié**

Je termine. Quelles mesures de compensation et d'accompagnement du CERN, le CERN est-il prêt à mettre en œuvre pour les habitants et les collectivités ?

**M. David CHEVALLIER - CPDP**

Merci beaucoup. Table suivante, table 8, sur les impacts environnementaux, mais qui ne comprend pas les matériaux excavés, qui sera sur la table suivante.

**Mme Laurence SCHULER - Participante**

Nous avons eu du mal à faire une synthèse, donc on va prendre brièvement la parole.

**M. David CHEVALLIER - CPDP**

Oui, mettez bien le micro près de votre bouche. Oui, très bien.

**Mme Laurence SCHULER - Participante**

Le prélèvement en phase de construction sur les eaux du Léman, de l'Arve et du Rhône semble quand même poser problème, vu que ce sont quand même des fleuves, des rivières déjà qui ont tendance à diminuer, vu le

problème des glaciers qui fondent. En phase de construction, quid des nappes phréatiques qui seraient éventuellement altérées ? On parle de l'eau qui risque de s'infiltrer dans le tunnel, mais quid des nappes phréatiques ? L'objectif de rester en dessous des particules fines et en oxyde d'azote semble bizarrement réalisable, vu le nombre de camions de 45 tonnes qui vont trafiquer sur nos routes.

En ce qui concerne le foncier, effectivement, on parle de 40 hectares, mais ils disent que le problème du foncier sera réévalué en 2029 avec éventuellement des emprises sur des terrains agricoles. Donc, tout ça pour élargir des routes, poser du matériel, mettre des algécos et tout un tas de choses qui seront forcément en place. Et puis aussi, quid de ces fameuses lignes électriques à haute tension ? Apparemment, on ne parle pas de l'impact environnemental sur la santé des habitants qui vont habiter à proximité.

### **Mme Pierrette BATON-MARÉCHAL**

Oui, je voulais rajouter aussi par rapport à la centrale du Bugey, qui a déjà du mal à réfrigérer l'eau qu'elle rejette dans le Rhône en période de canicule. Alors, comment on va faire avec toute cette eau qui sera à refroidir supplémentaire ? J'ai l'impression qu'on ne prend pas trop en compte les périodes de canicule. Comment aussi approvisionner suffisamment les habitants en eau potable alors que nous sommes déjà en manque d'eau régulièrement sur le secteur des Usse ? Comment gérer les eaux usées quand les stations d'épuration, parfois, sont déjà limitées ou insuffisantes ? Comment surveiller la charge radioactive, la fréquence de ses surveillances et les infos données au public ? Les effets de serre aussi, les normes sont différentes d'un pays à l'autre. Et quand on dit que les gaz à effet de serre n'ont qu'un impact de dix jours, étant donné qu'on renouvelle régulièrement ces rejets de vapeur d'eau, je pense qu'il y a quand même un rajout d'effet de serre sur l'environnement par rapport aussi à la canicule.

## **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Ok, merci. Vous avez terminé ? [Applaudissements] Merci.

## **M. Victor POULAIN - Participant**

Bonsoir tout le monde. Moi, je suis Victor Poulain. Je suis paysan à Marlioz et membre de la Confédération paysanne. Je vais vous lire tout ce qu'on a écrit sur : ce que vous avez appris à la lecture du document : Rien. Page blanche, bleue. Ce qui, selon vous, est à approfondir ou ce qui manque : notre partie concerne les matériaux excavés. Nous nous interrogeons sur l'approvisionnement en matériaux neufs pour la tenue des chantiers. Deuxième point, la Suisse va-t-elle gérer, valoriser les produits d'excavation, voire recevoir une partie des matériaux excavés sur le territoire français ? Les matériaux excavés pour la construction de l'habitat sont aujourd'hui un problème cauchemardesque pour les entrepreneurs de la région. Ce problème a déjà fait la une de la presse depuis des années. Arrêtons le massacre et stoppons le projet du CERN. S'il y avait des solutions de recyclage, ça se saurait. Du terrain sera pris pour les entrées et sorties d'autoroutes. Tout cela n'est pas pris en compte. Il y a beaucoup d'incertitudes dans le projet. Rien n'est défini précisément.

Sur le site *haute-savoie.gouv.fr*, un article de 2026 informe que le BTP génère dans le département 2 875 000 mètres cubes de terre chaque année. Il est écrit : « Pour évacuer ces terres, les camions parcourent près de 15 millions de kilomètres par an ». En partant de votre chiffre de 8,1 millions de mètres cubes excavés sur 5 ans, ce qui fait 1,62 millions de mètres cubes par an, on se rend compte que les matériaux excavés pour le chantier vont représenter 0,56 fois ce qui doit être géré pour le BTP dans le département chaque année. Est-ce tout simplement envisageable ? En reprenant les chiffres du département, cela représenterait 7 888 000 kilomètres de camions chaque année, donc 197 fois le tour de la Terre.

Est-il possible que le CERN ait trouvé des solutions que le département ignore pour gérer ces matériaux ? Le bilan carbone de ces trajets est-il pris en compte dans les chiffres donnés par le CERN, sachant que ça fait environ 60

000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> ? S'il y a réutilisation des matériaux excavés, quel serait le coût en énergie et en eau de ce type de processus ?

Page verte, ce qui n'est pas clair pour un public profane : Quels sont les types de pollutions géogéniques ? Est-ce que tout est décontaminable ? Les filières de valorisation des matériaux ne sont pas quantifiées en termes de volume utilisé potentiel par rapport au volume excavé. Ce qui interpelle : le nombre de points ouverts sujets à des études à réaliser. Tout est écrit au conditionnel. Quelle pérennité, durabilité de la valorisation des matériaux excavés ? Et puis, j'ai une petite question qui m'est venue, bonus. Ce n'est pas tout à fait notre partie, mais sur les bilans carbone, il y a le bilan carbone de la construction. En cherchant dans l'étude de faisabilité, on voit que c'est le creusement et la construction du tunnel en soi, donc le béton et l'armature. Et ensuite, il y a le bilan carbone de l'utilisation, enfin, le fonctionnement du tunnel. Et je me demande s'il y a la prise en compte de la construction de la machine qui va aller dans ce tunnel, sachant que c'est des milliers de tonnes de métaux, notamment du Niobium-étain qui vient du Brésil et qui va passer par Saclay, Karlsruhe pour être construit et ainsi de suite. Je me demande si ces chiffres sont quelque part ou alors si on a oublié de mettre la petite phase au milieu entre la construction des tunnels et l'utilisation des machines, mais est-ce qu'on a mis l'installation de ces machines et la construction de ces machines ? Merci. [*Applaudissements*]

### **Participant non identifié**

Je voudrais rajouter quelque chose très court...

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Très court, s'il vous plaît.

### **Participant non identifié**

Sur le site de Charvonnex-Groisy, le CERN prévoit 100 camions par jour pour une journée de 10 heures. Ça fait 10 camions par heure. Ça fait un camion toutes les 6 minutes et ce sont des camions pleins, et il y a les vides.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Ok, merci. En tous les cas, ce que vous demandez sur le bilan carbone, c'est d'avoir un peu la fiche technique de ce qui est pris en compte ou ce qui n'est pas pris en compte. Il y avait sur les matériaux excavés, la table 7 en a parlé - je ne sais pas lequel des deux, d'ailleurs - il y avait le schéma de *l'Open-Sky Lab*, qui est un laboratoire de réutilisation, de revalorisation de la molasse. Et puisque vous indiquez que vous êtes agriculteur, peut-être vous avez une opinion dessus ? Je me permets de faire cette petite incise, même si ça nous...

### **M. Victor POULAIN - Participant**

Ça fait que 7-8 ans que je fais ce métier. Je n'ai jamais apporté quoi que ce soit de ce genre sur les terrains que je cultive. Je pense que vu les volumes, je ne peux pas imaginer sous quelle forme on apporte ça. Parfois, on peut chauler des parcelles pour basifier, mais ça n'a rien à voir avec ces volumes-là.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

D'accord. Donc, vous êtes minimum sceptique sur le projet.

### **Participante non identifiée**

Notamment, ils disent entre 10% et 30% de fumier. Ça veut dire 70% de molasse.

## **M. David CHEVALLIER - CPDP**

D'ajout de molasse, OK.

## **Participante non identifiée**

Vu les millions de mètres cubes de molasse, c'est énorme. On n'a pas ce volume de...

## **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Vous n'avez pas ce volume sur le territoire. D'accord, merci... On y reviendra effectivement sur la question des matériaux excavés... Non, pas du tout... La table suivante, je suis perdu. Sur la table 10 : maîtrise des risques.

## **M. Benoît LAVOREL - Participant**

Merci. Benoît Lavorel, je suis le maire d'Andilly. Sur la maîtrise des risques, ce qu'on a identifié dans le document, c'est qu'il y a un certain nombre de risques qui sont identifiés et une liste qu'on trouve un peu exhaustive, que ce soit du risque radioactif, électrique, incendie ou les risques environnementaux. On a balayé un peu tout ça. On a quand même trouvé qu'il manquait pas mal d'éléments à ce document. On est beaucoup sur des notions de surveillance, mais que fait-on en cas de problèmes réels ? Il manque des études précises sur les risques sismiques, qui est un risque qui n'est quand même pas négligeable dans la région. L'intégration aussi des risques dans les plans d'action et de sauvegarde communaux, c'est quelque chose qui n'est pas du tout évoqué.

Un manque d'informations aussi, il y a des précisions sur les rayonnements ionisants qui sont tout juste évoqués. Et puis, un point spécifique sur les quantités de déchets radioactifs. On parle de minimas, de pas grand-chose, mais on n'a pas d'éléments chiffrés qui abondent dans ces minimas. Il y a beaucoup de choses qui sont des... je vais appeler ça des « mesurette », qui n'apportent pas d'éléments concrets sur un plan de gestion et de prévention pour avoir une vraie maîtrise des risques.

Du coup, on trouve que le document qu'on nous a fourni est quand même trop complexe pour un public de profanes et non averti. Et puis, on trouve quand même que six pages sur 140 pour de la maîtrise des risques, ce n'est quand même pas énorme. Je pense que si on est nombreux ce soir, c'est qu'on montre un intérêt favorable ou non au projet, mais que la maîtrise des risques, quelles que soient nos opinions, elle doit être prise en considération et de manière efficace. Voilà ce qu'on voulait vous dire

**M. David CHEVALLIER - CPDP**

Merci beaucoup. [*Applaudissements*] La table 11 s'intéressait aux coûts et financements.

**M. Eric DUBARRY - Participant**

Oui, bonsoir, Éric Dubarry. Nous, on a beaucoup discuté et sur le coût, ça nous semble sous-estimé, la somme avancée par le CERN de 16 milliards d'euros, vu le contexte inflationniste, les conflits à gauche, à droite, le coût des matières premières, etc. Voilà une sous-estimation qui nous interpelle. On a aussi bénéficié d'un joli tableau, mais très confus, voire opaque, avec des items qui...

**M. David CHEVALLIER - CPDP**

Qui est en quelle page ?

**M. Eric DUBARRY - Participant**

qui nous interpellent... Page 123 à 125. Sur, par exemple, une perte de service écosystémique. Et par contre, ça arrive à des... Il y a des indemnités, on ne sait pas si ce sont des indemnités... Il y a 533 € en forêts, 574 en terres agricoles. On ne sait pas trop, pas du tout à quoi ça correspond. On parlait des gaz à effet de serre précédemment.

Là, par contre, on sait que si les chiffres sont exacts, il y aura 526 000 tonnes en construction de gaz à effet de serre, d'émissions, et 305 000 en fonctionnement, ce qui est quand même assez énorme. Mais pareil, on est... Par contre, il y a 522 personnes qui sont susceptibles d'avoir des rayonnements ionisants. Je ne sais pas si vous êtes au courant. Et ça coûte 4 500 € par millisievert. Il y en a peut-être qui vont toucher le jackpot...

On trouve aussi que... C'est nulle part indiqué quel était le coût du traitement des données du CERN en fonctionnement de ce collisionneur, éventuellement en fonctionnement. Je suppose que l'IA doit être dans la boucle et que des *data centers* également, mais à aucun moment, c'est évoqué, s'il faut installer des *data centers* sur le territoire ou pas, je suppose.

Il nous semblait aussi que ce projet était « élitiste », qu'il ne s'adressait qu'à une communauté, même si elle est large, de physiciens, et que l'intérêt général nous semblait un petit peu sous-estimé. Parce qu'il me semble que quelques fois... j'ai l'impression que le CERN veut nous stigmatiser - le mot est un peu fort - mais qu'on fait remonter des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général, alors qu'il me semble qu'au contraire, c'est l'intérêt général qui prime, même si c'est le territoire qui est contacté par ce projet. Et on n'arrive pas à savoir aussi, si le projet se faisait, quelle serait la participation des différents États et notamment de la France, dans un contexte de crise budgétaire assez forte. [*Applaudissements*]

## **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Merci beaucoup. Dernière table : participation du public.

## **Mme Nathalie VESIN - Participante**

Moi, je suis Nathalie, je suis une citoyenne de Cruseilles. Ce qu'on a appris au niveau de la lecture de ce document, c'est que depuis 2021, il y avait un comité tripartite et on s'interroge sur les échanges et les dialogues qui sont présentés en page 127. C'est simplement dit qu'il y avait eu des dialogues.

Ensuite, on nous dit dans ce même document que les élus territoriaux ont été informés, mais on a vu en début de séance qu'il semblerait que non, ou alors pas les mêmes. Ensuite, on se demande pourquoi attendre 2026 pour ouvrir du débat public. Si on parle de 2021, cinq ans, ça fait long et seulement pendant quatre mois et pendant l'été. Ensuite, dans les questions, quels sont les manquements à approfondir : on s'interroge sur la production d'électricité pour la construction. Donc combien, comment ? On a lu que deux pages, peut-être que c'est expliqué plus loin... Pour le fonctionnement, pareil. Combien, comment ? Ensuite, pour les pages qu'on a lues, on parle d'expropriations. Donc, on s'interroge : combien, quand ? quelles solutions seront apportées aux gens qui seront expropriés et où est-ce qu'elles seront faites, ces expropriations ? Pour continuer, on se demande quelles seront les prises en compte du débat public, quelles sont les garanties que celui-ci sera vraiment pris en compte ? Je crois qu'on a un petit peu l'habitude de se faire berner sur d'autres débats publics qui ont été faits au niveau national.

Et après, pour conclure, on s'interroge comment donner notre avis sur des enquêtes qui sont inachevées, inexistantes ou à venir peut-être. Et ensuite, on se demande pourquoi le CERN n'est pas présent ce soir ? J'ai entendu dire qu'ils étaient 10 000 personnes. C'est sûr que dans les 10 000, ce n'est pas tous des chercheurs, mais en tout cas, à notre table, ça montre un certain manque de respect. Nous, on s'est déplacé.es, donc ça aurait été bien qu'ils le fassent.

C'est en dehors de notre thème, mais vu qu'on est à la dernière table, on constate qu'il y a eu peu de choses ou quasiment rien sur les risques hydrologiques, donc sur les sources d'eau potable. On en a parlé un petit peu et c'est vrai que c'est une vraie problématique dans notre territoire.

[Applaudissements]

## **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Merci. Merci à vous. Merci pour toutes ces contributions. Et effectivement, on voit les attentes que vous avez, les manques sur le dossier... Oui, dites-moi ? Vous avez oublié quelque chose d'important. Allez-y vite.

### **Participante non identifiée**

Oui, je voulais juste spécifier que le CERN, actuellement, fonctionne avec des fonds publics. Quid de l'introduction du financement privé. Je ne sais pas si je suis le seul, mais j'ai entendu dire qu'Elon Musk voulait mettre 800 millions de dollars dans le projet.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

C'est une question que vous posez sur les financements privés. Très bien.

### **Participante non identifiée**

Et quelles conséquences aurait le financement privé sur la recherche ?

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Très bien. [*Applaudissements*] Je veux juste, avant qu'on passe à un temps de questions-réponses, donner deux, trois éléments. D'abord sur l'utilisation du conditionnel. Pour le coup, on est dans une phase amont du projet et c'est nous, équipe du débat, qui demandons à ce qu'on puisse parler de ce projet au conditionnel et pas au futur. C'est pour nous très important parce que ça a l'air de rien, mais parler du futur sur le projet, c'est quelque part l'acter. Parler du conditionnel, c'est rappeler qu'on est dans une phase où le projet pourrait encore s'arrêter. C'est notre faute à nous, mais en même temps, on va continuer comme ça parce que c'est la façon pour nous de pouvoir mener un débat le plus tranquillement possible.

Il a été évoqué aussi des manques au regard des études, etc. Il y a une partie qui est du fait, justement, qu'on est dans une participation amont. On est encore dans un moment où le projet pourrait prendre d'autres formes, ne pas se faire, etc. Il y a un certain nombre d'études, notamment au regard des impacts environnementaux, qui, très souvent dans les débats publics, ne sont pas encore faits parce qu'on est sur ces phases amont.

Il faut distinguer l'état du projet au moment où on fait ce débat en juin 2026, des éléments sur lesquels vous vous dites : là, quand même, on aurait eu besoin de ces éléments. Je rappelle cet élément-là, le projet, il est à date au moment où on fait le débat. Et comme on fait un débat en opportunité, il peut y avoir aussi des éléments qui ne sont pas présents. Et dans ce cas, c'est bien de les noter, c'est bien aussi de dire ce que vous aimeriez trouver aussi dans, notamment, ces études d'impact.

Et puis, j'en profite aussi parce que visiblement, tout à l'heure, je n'étais pas très clair sur le système de questions-réponses. Vous pouvez aller sur la plateforme, poser vos questions. Elles sont rendues publiques, ces questions. C'est-à-dire que toutes les questions que vous posez, vous allez avoir votre question qui est formulée, tout le monde peut la regarder. Pendant un certain temps, maximum 15 jours, vous allez avoir un petit message d'attente en disant cette question va être bientôt traitée. Puis, vous aurez la réponse du CERN, de RTE, de l'État, en fonction des questions que vous avez posées, mais qui seront accessibles à tout le monde, toujours dans ce souci de faire progresser le débat, de ne pas poser non plus des questions qui ont déjà été posées et qui ont déjà reçu des réponses éventuellement, et puis de clarté et de transparence.

J'espère que c'est plus clair sur ces questions-là. On peut se donner un petit temps de questions-réponses, avis, etc., sur des bras qui se lèvent. Et ce qu'on voulait faire aussi, c'était vous présenter une synthèse des contributions d'acteurs sur le dossier de présentation du projet, c'est-à-dire un peu un miroir de ce que vous venez de faire ce soir. Je vous dis déjà qu'il y a beaucoup de choses parallèles, mais on se laisse un temps d'échanges. Il y avait madame, je crois, juste avant. Oui ?

### **Mme Danielle DAURELLE - Participante**

Justement, la question, elle est pour vous. Pourquoi faire cette consultation, cette participation maintenant, sachant qu'on n'a pas tous les éléments nécessaires sur lesquels se prononcer. C'est vous qui avez fait le *timing* de cette consultation, ce n'est pas le CERN. Ou alors si c'est le CERN, vous n'êtes pas indépendant.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Non, pas exactement. Nous, on attend une co-saisine du porteur de projet. Nous, on ne peut pas s'auto-saisir. On ne peut pas dire : Là, on voit arriver un projet, on toque à la porte et on mène le débat public. Donc, on attend cette co-saisine. Vous pouvez le voir sur le site internet de la CNDP, on l'a demandé plus tôt, nous, ce débat public. Il y a eu un travail préalable pour préparer la saisine. Il nous semblait, nous, que c'était plus propice de faire ce débat public plus tôt, mais avec toujours ce fait qu'on vient en phase préalable. Et si on veut pouvoir poser la question de : On fait ou pas ce projet ? Effectivement, il y a des zones de flou. Et pour tous les débats publics, ça va être le cas. Si c'est trop tôt, il y a trop de flou. Si c'est trop tard, c'est ficelé et on n'arrive plus à rien changer. Sur tous les débats publics, vous trouverez ce questionnement qui nous occupe nous beaucoup, de savoir quel est le bon moment pour pouvoir débattre. Des quatre mois de débats publics qui sont un temps de débats intenses et si le projet se poursuit d'une concertation continue où il y aura encore possibilité d'intervenir, de poser des questions sur toutes les questions d'impact environnemental où il y aura des précisions qui seront apportées, d'impact socio-économique, d'aménagement du territoire et pourquoi pas aussi des caractéristiques éventuelles.

Oui, Il y a beaucoup de personnes. Il y a Monsieur, je crois, et Madame ensuite. Il me semble que c'est dans cet ordre-là. Je suis désolé.

### **M. François LACOMBE - Participant**

Je suis rapide. Ce que je vais vous dire va vous sembler peut-être un peu décalé par rapport au sujet de ce soir, mais je suis contributeur au projet *Open Street Map*, qui est un projet de cartographie libre. Je suis également riverain du territoire. Je m'appelle François Lacombe et les fonds de carte que vous avez utilisés pour nous montrer les plans du projet, celui de la carte qui est sur la table là-bas, il est construit par des gens. Je l'ai déjà fait remarquer au CERN, ils utilisent ces ressources, ils ont raison, c'est libre, mais ce n'est pas gratuit. Il y a des règles à respecter.

Il faut mentionner que ça vient du projet *Open Street Map* et je dois dire que pour les gens qui contribuent à ce projet, c'est une valorisation et c'est un respect de leur travail parce qu'il est normal que ces ressources servent à ces supports, mais il faut l'indiquer : [osm.org/copyright](https://osm.org/copyright). Vous avez toutes les informations. Merci de le dire aux auteurs des documents.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Toutes nos excuses et on va effectivement ajouter cette mention, bien sûr.

### **M. Joël DURET - Participant**

Oui, bonsoir. Joël Duret, je suis sur la commune de Cercier. Nous sommes sur une émergence, parce que c'est le terme utilisé. Quatre hectares de béton, pour eux, c'est une émergence. Nous, on est directement impactés. Moi, je vais faire remonter quelque chose, c'est la colère. Parce que nous sommes en colère contre ce projet. Depuis 2014, des études ont été commencées par le CERN. Tout se passe en souterrain, on n'a aucune confiance en eux. Aucune confiance en eux. Ils ont eu l'autorisation de venir sur nos terrains pour faire des sondages par la préfecture, mais pas par nous. On s'y est opposés, ils viennent quand même. On n'a plus beaucoup de temps pour réagir.

En 2028, c'est décidé, c'est irréversible. Moi, je pense que c'est un combat. Il faut sauvegarder notre vallée. Nous... personnellement, je suis producteur de pommes bio. On se met dans une vallée et ça, c'est le scénario catastrophe. Ça ne peut pas être pire. Après avoir fait les villes à la campagne, maintenant, on fait les usines à la campagne. Moi, j'étais conseiller, j'étais adjoint. J'ai fait des réunions toute ma jeunesse. J'ai fait les réunions de SCoT, PLU. Éviter l'étalement urbain, protéger l'environnement. Et là, on fait fi complètement de tout ça. Et ça, c'est inadmissible. Je ne comprends pas les élus, parce que toutes ces réunions-là, moi, je les ai vécues, je les ai vues.

Et le résultat, c'est quoi ? On balaie tout d'un coup. Mais c'est inadmissible. C'est inadmissible. Ils viennent dans les endroits les plus protégés du département. Qu'est-ce qui va rester ? Sachant que ces zones-là, un jour ou l'autre, elles vont être agrandies, parce que moi, je n'ai jamais vu une zone

d'activité qui se réduit. Donc, pour résumer, nous ne voulons pas échanger nos champs, nos forêts contre du béton.

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres... Madame avait une question, oui.

### **Mme Sarah LEPRÊTRE - Participante**

Sarah Leprêtre. Je suis de la commune de Filière. Je participe d'une association qui s'appelle « Demain Filière », qui a porté une liste citoyenne participative aux récentes municipales. Je m'interroge, mais vraiment fortement, comment se fait-il que l'évaluation environnementale, la définition préliminaire des orientations architecturales et paysagères attendent 2027 ? Alors que vous entendez les gens, oui, il y a nous, mais il y a tout ceux que vous avez entendu déjà et que c'est la préoccupation première. Et ce n'est pas ça qui est interrogé, étudié, proposé à nos réflexions. Je ne comprends pas. 2027, dernier moment, décision 2028. Et par ailleurs, on évoquait le coût du projet et je vois, page 120, qu'il y a un coût total actualisé qui est aujourd'hui de 24 milliards de francs suisses et non pas des 16 milliards dont on a entendu parler. *[Applaudissements]*

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Je vais à la page 120. Effectivement, OK.. Très bien. Pardon, Je voulais juste indiquer par rapport à vos... Je comprends votre demande d'avoir plus d'éléments sur l'architecture des émergences, comme vous l'avez dit, et sur l'évaluation environnementale. Comme je l'ai dit, il y a un certain nombre de choses qui sont rarement possibles au stade du débat public. J'entends après vos préoccupations et demandes. Je rappelle, si le projet se poursuit, qu'il y a concertation continue et ces questions-là seront forcément abordées à ce temps-là. Je laisserai ensuite le CERN apporter sa propre réponse au regard de ces éléments. J'entends... Allez-y.

## M. Nicolas-Jean PRICAZ - Participant

Bonsoir Nicolas-Jean Pricaz. Je suis président d'une association de la Vallée des Usses, qui s'appelle « Usses et Merveilles ». Je voulais juste revenir sur quelques petits points. Le point « molasse », déjà, m'a un peu interpellé parce que le CERN a fait travailler énormément de laboratoires de recherche et d'universités dans différents pays pour travailler justement sur la molasse, il leur aurait peut-être suffi déjà d'aller sur le terrain et demander aux paysans qui travaillent depuis des années sur leurs terres et peut-être aux anciens aussi paysans, pour s'apercevoir que de la molasse, on n'en fait pas grand-chose. Ça aurait peut-être gagné du temps et de l'argent.

Au niveau des projets d'accélérateurs similaires, on a parlé du Japon. Moi, c'est la première fois que j'en entends parler. Pas de source là-dessus. Par contre, en ce qui concerne la Chine, le projet est abandonné. Le projet est abandonné depuis l'automne dernier. Les Chinois ont changé de priorité en termes d'investissement dans la recherche.

Ensuite, juste sur le point Elon Musk, si vous voulez vérifier une chose, Elon Musk a fait une congrégation de compagnies, dont une qui s'appelle *The Boring Company*. « La compagnie chiante », il l'a appelée. Cette compagnie est destinée à forer, à faire d'énormes forages. Il avait pris contact avec l'ex-directrice de CERN, Fabiola Gianotti. Pour vous citer la source, c'est dans la Tribune de Genève. Si vous tapez sur Google, vous tapez « Elon Musk - Fabiola Gianotti », vous pouvez tomber sur l'article. Donc, ce n'est pas un leurre. Pourquoi il veut investir là-dedans ? Parce que derrière, il sait que c'est de l'argent qui retombe s'il a le marché des forages, forcément.

Ensuite, concernant la durée des travaux, on a parlé de 10 ans de travaux. Ça, c'est pour la phase 1. Derrière les 10 ans de travaux, il y a 5 ans de tests, il y a 15 ans d'exploitation du premier collisionneur, du projet de FCC, mais derrière, on repart pour à nouveau 15 ans de travaux pour faire la version 2. On sera beaucoup dans l'assemblée, peut-être à ne plus être là, mais en fait, il ne faut pas se focaliser que sur les premiers travaux, c'est-à-dire le territoire sera impacté pour très longtemps.

Ensuite, dernière chose, je voulais remercier la CNDP parce que c'est vous qui permettez ce débat public qui est quand même très important. Alors oui, vous avez des contraintes, etc. Mais il a le mérite d'exister. Et moi, je suis

vraiment très heureux. C'est la première fois que dans ce type de débat, je vois autant de participants et des questions qui sont d'un niveau aussi poussé où je vois qu'on est énormément de personnes à avoir... déjà à s'être intéressées sur le sujet. Et même pour ceux qui sont novices et qui viennent un petit peu débarquer dans l'actualité, les questions sont vraiment d'un niveau qui est très intéressant et ça contrebalance avec finalement le mépris du CERN qui n'est pas là ce soir, effectivement. Sur plus de 10 000 employés sur le site, il n'y en a pas un qui a pu se déplacer ce soir. Je trouve que c'est quand même hyper limite. Et encore merci à la CNDP et aussi aux participants parce que tout le monde prend du temps sur sa vie perso, sur sa vie pro. On a d'autres choses à faire que de venir ce soir. Mais merci à tous d'être là et merci à la CNDP. . [Applaudissements]

### **M. David CHEVALLIER - CPDP**

Merci beaucoup et je vous rejoins effectivement. C'est très chouette de voir des réunions comme ça où on voit effectivement arriver toutes ces remarques, toutes ces questions, etc. Et que comme je vous l'ai dit, elles vont nourrir le débat d'une façon ou d'une autre. Posez vos questions sur le site internet, nourrissez cet espace, c'est comme ça que le débat se passera bien. Nous, elles nous permettent aussi de préparer nos réunions futures. Il a notamment été beaucoup question d'aménagement du territoire, d'impacts socio-économiques, d'essayer de comprendre le tableau de la page... je ne sais plus, 130, etc. Ça, c'est des éléments qui, nous, nous permettront de préparer les réunions publiques.

Pour ce qui est de l'attitude du CERN, nous, ce qu'on peut dire dans l'équipe du débat, c'est qu'ils ont été présents et qu'ils le sont encore pour répondre aux questions. Il y a cette fenêtre-là de cette semaine où ils ne sont pas là, mais qu'en tous les cas, ils sont présents et qu'ils auront aussi à répondre sur les questions et sur les réponses. On espère que ce débat va nous permettre d'en savoir plus. D'écouter aussi les avis des uns et des autres. Ce n'est pas que de l'apport d'informations, mais c'est aussi, comme on l'a vu ce soir, de pouvoir écouter une diversité d'opinions.

Je vous renvoie aussi à tous les réunions thématiques qu'on organise. C'est important d'y être, d'être présents et de faire vivre la diversité de toutes les opinions, faire remonter des questions. Comme on l'a vu ce soir et on l'avait vu aussi sur la réunion du 4 juin, par exemple, les agriculteurs qui ont des opinions sur *l'Open-Sky Lab*, sur leurs terres, etc. Pour nous, c'est très important.

Je vous propose, parce que je pense que le temps file - effectivement, il file, il reste deux minutes - de vous présenter une synthèse des contributions d'acteurs. Je vous rappelle le travail que vous avez fait, qui a été fait en amont par les acteurs. Vous pouvez trouver la version papier à consulter sur la table, mais bien sûr, ils sont présents sur le site internet du débat. Je vais peut-être la passer un peu rapidement parce qu'on s'achemine sur la fin de notre temps et qu'on a ensuite un temps de cocktail où on pourra continuer les échanges. Mais pour dire que déjà, il y a 17 documents qui ont été déposés, donc 17 acteurs différents qui ont fait cette lecture dans un temps court, puisqu'ils avaient 15 jours pour le faire. On les remercie, on les remercie vraiment. Il y a eu, et vous allez voir un peu les parallèles par rapport à notre soirée. Et nous, on sait aussi, et quelques-uns qui étaient là aussi hier soir le savent, les parallèles par rapport à la réunion qui s'est tenue hier à Challex.

Sur le débat, les critiques que vous pouvez faire, ce débat estival et tardif, on s'en est expliqué. Nous, on a des contraintes qui sont également réglementaires et on a mis en place tout ce qu'on pouvait pour que ce débat soit le plus riche possible dans ce temps-là. Le sentiment du projet bouclé d'avance et notamment cette question de : il va y avoir différents États qui vont décider alors que l'impact est local, comment il est pris en compte ? La question de l'opportunité du projet autour de comment le scénario zéro est pris en compte, est rendu crédible par leur porteur de projet, mais que nous, on renvoie aussi dans le temps du débat. C'est aussi dans le temps du débat que le scénario zéro peut se concrétiser, se renforcer. Je suis désolé, je vais un peu vite, mais sachez que le document sera en ligne dès demain sur le site internet. Vous pouvez toujours faire des photos, ce n'est pas un souci, mais ce sera peut-être plus confort de le lire directement demain sur internet et vous aurez l'ensemble du *PowerPoint*.

Les éléments d'information qui intéressent, mais qui sont jugés insuffisants. Ils sont plutôt intéressants sur la question de la science des particules, sur le principe général de fonctionnement et sur les alternatives au projet, d'après les 17 acteurs qui nous ont rendu un cahier. Mais des éléments peu précis, comme ça a été dit ce soir, peu lisibles autour d'un vocabulaire qui reste quand même très scientifique et pas facile à appréhender et parfois incohérents. On avait déjà la distinction entre la page 74 et la page 92 qui a été notée à ce moment-là. Donc, des éléments qui vont être corrigés. Il y avait notamment aussi des liens qui ne fonctionnaient pas pour être tout à fait précis. Les thématiques qui interrogent le plus, c'était sur les caractéristiques du projet, la faisabilité du projet. Il y a de la part de ces acteurs, l'idée que la présentation se fait un petit peu à plat et que quand ces acteurs ont lu le projet, ils en découvrent l'ampleur, le côté gigantesque, etc., titanesque pour un des acteurs qui n'est pas vraiment rendu dans le dossier.

Et ensuite, des éléments d'incompréhension autour, notamment, du stockage des déchets inertes, des matériaux excavés, ce qu'on a entendu également ce soir. Le coût et les enjeux de financement qui sont questionnés à l'aune de l'ensemble des infrastructures nécessaires, c'est-à-dire : vous nous expliquez le coût du projet, mais il va y avoir besoin d'autres éléments.

On l'a également évoqué ce soir, routes, voies ferrées et autres. Quels sont les coûts engendrés par ces externalités du projet ? Et puis, le choix. Là, c'est aussi un des éléments qu'on discutera ce 17 juin, la prochaine réunion publique qui se tiendra à Lyon et qui sera aussi retransmise en direct sur Internet. Comment se font les choix scientifiques et à quel moment ? Et qui décide de ces choix scientifiques ? Pourquoi celui-ci plutôt qu'un autre ? Et notamment, à l'aune des questions que vous avez posées autour des changements climatiques, des questions géopolitiques, etc.

Les impacts environnementaux et les risques qui semblent sous-estimés et à clarifier. Un acteur qui dit notamment : La démarche *Éviter, réduire, compenser* nous paraît peu crédible. La question qu'on a entendue également ce soir de l'absence des termes GIEC, réchauffement climatique.

Et puis, sur les impacts socio-économiques, l'artificialisation en particulier des terres, les impacts potentiels. Un besoin de mieux comprendre les emprises réelles au sol en dehors des 40 hectares sur les puits. Et toujours en revenant sur les projets connexes, comment ils sont... lesquels sont-ils ? Et le calendrier aussi pour mieux les connaître. La gouvernance en question aussi. Un acteur posait la question : Le CERN est-il vraiment LA communauté scientifique ? Il y a différentes opinions scientifiques. On ne les voit pas apparaître dans ce dossier. Comment elles sont écoutées, prises en compte ? Notamment l'absence d'université française était notée par un acteur. La question de la validation par les États qui apparaît comme une simple formalité avec des questionnements autour de comment les États membres sont informés et comment ils vont prendre leurs décisions. Et comme je l'avais évoqué en début de réunion, comment ils vont connaître ce qui se fait dans le temps de ce débat public ? Pour l'instant, nous, la réponse qu'on apporte, c'est que le compte rendu sera traduit en anglais et transmis par le CERN aux États membres. Et quelle place pour les acteurs locaux et le public, avec cette question que vous avez évoquée également ce soir d'élus qui semblent plus ou moins au courant de questionnements autour de l'association des élus du territoire.

Il est temps de faire de la publicité pour nos prochaines réunions. Vous avez là la liste, vous avez au fond aussi les dépliants du débat avec l'ensemble des réunions publiques. Comme vous l'avez vu, comme vous vous l'a présenté Véronique tout à l'heure, il n'y a pas que les réunions publiques dans le débat public, mais c'est quand même des moments de visibilité importante. La prochaine, comme je le disais, c'est le 17 juin : Sciences et sociétés. Toutes ces réunions, elles sont accessibles en ligne si vous ne pouvez pas vous déplacer, non seulement en direct, où là, vous pourrez poser des questions dans le chat, mais aussi en *replay* le lendemain ou le surlendemain sur notre site internet. Donc, opportunité et alternatives le 23 juin, chantier et gestion des matériaux excavés le 2 juillet, réunion Eau et hydrogéologie le 8 juillet, le webinaire sur le retour d'expérience, à partir du document qui est déjà présent sur le site internet rédigé par le CERN, le retour d'expérience sur le LEP et le LHC, le 20 juillet. Le 7 août, une conférence-débat sur Sciences et société à l'Observatoire de La Lèbe dans l'Ain.

Et puis, le 26 août, le forum du débat. Ça va être un temps où les acteurs pourront présenter leurs positions. Ils auront des tables et pourront présenter leurs positions. Ce sera aussi le moment où le groupe citoyen présentera sa contribution sur Sciences et sociétés. Il y aura différents temps où les acteurs présenteront leurs positions. On évoquera aussi un premier point, où en est le débat. On se décidera aussi - puisque Véronique vous a dit tout à l'heure que le 24 septembre, on laissait encore la place pour une réunion approfondissement - on se décidera à ce moment-là sur quels seront ces approfondissements. Le 8 septembre, à Bellegarde-Valserhône, la réunion Impacts et opportunités socio-économiques, dont il a été pas mal question ce soir. Le webinaire Coûts et financements, le 15 septembre. Le webinaire Cycle complet, énergie et raccordement, le 21. La réunion d'approfondissement à Annecy le 24 et le 30 septembre, retour dans le Pays de Gex avec la réunion de clôture du débat public. Voilà pour les grandes dates. Et puis, n'hésitez pas à poser vos questions, donner vos avis sur la plateforme. Il me reste à vous remercier pour la qualité de ces échanges et contributions et à vous inviter à boire un verre dans la salle juste à côté. . [Applaudissements] Et laissez bien les papiers sur les tables. Voilà.